



RAPPORT FINANCIER

ANNUEL 2025

Société Anonyme au capital de 9.888.146 Euros
Siège Social : Site Sactar - 84500 BOLLENE
Siren 338 070 352 - RCS Avignon

www.egide-group.com

TABLE DES MATIERES

1. MESSAGE DES DIRIGEANTS	5
2. ACTIVITE DE LA SOCIETE, SES RESULTATS ET SA SITUATION FINANCIERE	6
2.1 Faits marquants de l'exercice 2025.....	6
2.2 Autres faits marquants de l'exercice 2025.....	6
2.3 Exposé sur l'activité et les résultats consolidés du Groupe Egide.....	7
2.3.1 <i>Résultats consolidés du Groupe Egide</i>	7
2.3.2 <i>Activité d'Egide SA</i>	8
2.3.3 <i>Activité de la filiale Egide USA Inc.</i>	9
2.3.4 <i>Activité de la filiale Santier Inc.</i>	9
2.4 Exposé sur la situation financière consolidée du Groupe Egide	10
2.5 Résultats sociaux Egide SA	12
2.5.1 <i>Compte de résultat</i>	12
2.5.2 <i>Bilan</i>	13
2.6 Événements postérieurs à la clôture.....	13
2.7 Perspectives.....	13
2.8 Filiales et participations.....	14
3. INFORMATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	15
3.1 Principes généraux de gestion des risques	15
3.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne	16
3.3 Principes généraux du contrôle interne.....	17
3.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne.....	18
3.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne.....	20
3.5.1 <i>Direction générale</i>	20
3.5.2 <i>Conseil d'Administration</i>	20
3.5.3 <i>Le gestionnaire des risques</i>	21
3.5.4 <i>Le personnel du Groupe</i>	21
3.6 Rôle des commissaires aux comptes.....	21
3.7 Analyse des principaux risques	21
3.7.1 <i>Risques de marchés (change, taux, action, crédit)</i>	21
3.7.1.1 <i>Risque de change</i>	21
3.7.1.2 <i>Risque de taux d'intérêt</i>	22
3.7.1.3 <i>Risque actions</i>	22
3.7.2 <i>Risques juridiques</i>	22
3.7.2.1 <i>Propriété intellectuelle</i>	22
3.7.2.2 <i>Réglementations particulières</i>	22

3.7.2.3	Assurances.....	23
3.7.2.4	Risques contentieux et litiges	23
3.7.3	Risques économiques et liés à l'activité du Groupe.....	24
3.7.3.1	Lien de dépendance avec d'autres sociétés.....	24
3.7.3.2	Baisse des prix et inflation	24
3.7.3.3	Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation	25
3.7.4	Risques industriels et environnementaux	26
3.7.4.1	Risques industriels	26
3.7.4.2	Risques environnementaux.....	26
3.7.5	Risques technologiques	27
3.7.5.1	Lancement de produits de substitution	27
3.7.5.2	Risques d'obsolescence technologique et d'innovation des produits du Groupe	27
3.7.6	Autres risques	28
3.7.6.1	Arrivée de nouveaux concurrents sur les marchés du Groupe	28
3.7.6.2	Risques liés à la volatilité des marchés "high-tech"	28
3.7.6.3	Risques liés aux implantations géographiques.....	29
3.7.6.4	Risques liés à la volatilité des cours du titre Egide sur les marchés.....	29
3.7.7	Risques financiers liés aux effets du changement climatique	29
3.7.8	Risque d'attaques et de défaillances informatiques	29
3.7.9	Limites de la gestion des risques et du contrôle interne.....	30
4.	ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	31
5.	INFORMATION EN MATIERE DE DELAIS DE PAIEMENT	32
6.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	33
6.1	Code de gouvernement d'entreprise	33
6.2	Conseil d'Administration de la Société.....	33
6.2.1	Composition du Conseil d'Administration	33
6.2.2	Présence d'administrateurs indépendants	35
6.2.3	Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'Administration	35
6.2.4	Autres déclarations concernant les membres du Conseil d'Administration et les dirigeants mandataires sociaux.....	36
6.2.5	Dissociation des fonctions de Président du Conseil et Directeur général	36
6.3	Direction générale de la Société.....	36
6.3.1	Membres de la Direction générale	36
6.3.2	Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général	37
6.4	Liste des mandats et fonctions exercés dans la Société et en dehors de la Société.....	37
6.5	Rémunérations des mandataires versées au titre de l'exercice 2025	38
6.5.1	Rémunérations des mandataires sociaux dirigeants versées au titre de l'exercice 2025 ..	38

6.5.2	<i>Rémunérations perçues par les administrateurs indépendants au titre de l'exercice 2025</i>	40
6.6	Politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2026.....	40
6.7	Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2026	41
6.8	Délégations en matière d'augmentation de capital.....	41
6.9	Conventions règlementées.....	41
7.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LA SOCIETE	42
7.1	Informations sur le capital social de la Société	42
7.1.1	<i>Capital social et nombre d'actions</i>	42
7.1.2	<i>Participations significatives dans la Société</i>	42
7.1.3	<i>Franchissement de seuils légaux</i>	42
7.1.4	<i>Autres valeurs mobilières donnant accès au capital</i>	43
7.2	Droit de vote double	44
7.3	Actionnariat des salariés	44
7.4	Marché de cotation des titres de la Société.....	44
7.5	Actions auto-détenue et autocontrôle.....	44
7.6	Contrat de liquidité	44
7.7	Évolution du cours de bourse.....	45
7.8	Informations sur les charges non fiscalement déductibles.....	45
7.9	Informations sur les dividendes	45
7.10	Informations sur les prêts consentis par la Société	46
7.11	Pratiques anti-concurrentielles.....	46
7.12	Opérations réalisées en 2025 sur les titres Egide par les dirigeants sociaux, les personnes assimilées et leurs proches.....	46
7.13	Informations sur les mandats des Commissaires aux comptes	46
	Annexe 1 – Egide SA - Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en euros).....	47
	Annexe 2 - Tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital au 31 décembre 2025	48
	Annexe 3 – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	50
	et Comptes consolidés au 31 décembre 2025	50
	Annexe 4 – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	51
	et Comptes annuels au 31 décembre 2025.....	51

1. MESSAGE DES DIRIGEANTS

2025 marque une étape structurante pour Egide, avec une inflexion stratégique et opérationnelle visant à repositionner le Groupe sur ses segments les plus porteurs et à restaurer progressivement et durablement sa performance financière.

Le Groupe bénéficie aujourd'hui d'un positionnement au cœur de marchés en forte évolution, tirés par l'augmentation des budgets de Défense, la montée en puissance des applications d'imagerie thermique, optroniques et systèmes électroniques critiques et le renforcement des enjeux de souveraineté technologique en Europe comme aux Etats-Unis. Dans ce contexte, Egide s'appuie sur ses atouts différenciants : une technologie maîtrisée sur l'ensemble de la chaîne de valeur des boîtiers hermétiques, des barrières à l'entrée élevées et une double implantation industrielle en Europe et aux États-Unis.

En 2025, le Groupe a engagé une stratégie structurante avec notamment le recentrage de ses expertises et activités sur les applications critiques à forte valeur, accompagné d'un renforcement des synergies entre les activités françaises et américaines, et d'une discipline accrue dans la sélection des projets et des clients.

Parallèlement, le Groupe a initié une rationalisation de son dispositif industriel en Amérique du Nord. Cette évolution vise à améliorer la performance opérationnelle, à simplifier l'organisation du Groupe Outre-Atlantique, à concentrer ses ressources sur les activités les plus contributives et à en rétablir la rentabilité.

Ces orientations stratégiques renforcent aujourd'hui son positionnement en tant qu'acteur maîtrisant une technologie céramique unique en Europe, ainsi qu'une présence industrielle sur deux continents. Elles s'accompagnent de perspectives positives de développement commercial portées notamment par le dynamisme des marchés de la Défense, tant en Europe qu'aux États-Unis et dans le reste du Monde.

L'amélioration du profil économique du Groupe est engagée. Les efforts se poursuivront en 2026, avec pour priorités l'exécution opérationnelle, la montée en puissance des segments stratégiques et la poursuite du redressement de la rentabilité. Egide aborde ainsi 2026 avec une stratégie claire, des fondamentaux opérationnels en amélioration progressive et une exposition directe à des marchés structurellement porteurs.

Nous remercions l'ensemble des équipes du Groupe pour leur engagement et les efforts accomplis tout au long de cette année. Nous leur renouvelons toute notre confiance pour poursuivre avec succès leurs missions et contribuer, dans la durée, à la pérennité et au développement de nos activités.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE, SES RESULTATS ET SA SITUATION FINANCIERE

2.1 Faits marquants de l'exercice 2025

❖ Gouvernance de la Société

M. David HIEN a quitté le Groupe Egide et ses fonctions de Directeur Général le 31 juillet 2025. Le Conseil d'Administration, réuni le 1er juillet 2025 sous la présidence de M. Philippe BENSUSSAN, a annoncé la nomination de M. Ignace DUPON à la direction générale du Groupe, effective à compter du 1er août 2025.

Cette nomination s'inscrit dans une logique de continuité opérationnelle et stratégique, M. Ignace DUPON ayant occupé des postes clés au sein du Groupe depuis plus de dix ans, notamment en tant que dirigeant des filiales américaines EGIDE USA depuis 2023 et Santier depuis 2024.

❖ Changement des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, PwC, n'a pas été renouvelé pour l'exercice 2025. Le Conseil d'Administration remercie PwC pour son accompagnement et la qualité de son travail au cours des exercices précédents.

Le Cabinet RSM Paris conserve son mandat de Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2025.

❖ Modifications statutaires

Lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2025, plusieurs articles des statuts de la Société Egide SA ont été modifiés (articles 11, 14, 15, 16, 17 et 19). Ces modifications visent à adapter les statuts aux évolutions récentes de la gouvernance du Groupe et à renforcer la clarté de certaines dispositions relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration et à la direction générale. Pour plus de précisions sur la nature de ces modifications, il convient de se référer au procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2025.

2.2 Autres faits marquants de l'exercice 2025

❖ Augmentation du chiffre d'affaires d'Egide SA et d'Egide USA:

En 2025, Egide SA affiche une progression solide de son activité (+12 %), tirée principalement par la forte dynamique de l'Imagerie thermique, représentant l'essentiel de la croissance annuelle de l'entité. Cette évolution illustre la montée en gamme du mix produits (Imagerie Thermique et Optronique) en France et à l'export. La croissance de l'activité 2025 d'Egide SA témoigne ainsi d'une orientation claire vers les lignes à forte valeur technologique, en parfaite continuité avec la stratégie déployée au niveau Groupe.

Egide USA enregistre une progression significative de son activité, portant son chiffre d'affaires de 8,30 M€ au 31 décembre 2024 à 10,75 M€ au 31 décembre 2025 (+ 29%). Cette hausse est largement tirée par les applications à haute technicité, notamment l'Imagerie Thermique, les batteries thermiques et les dispositifs de mise à feu. Cette dynamique traduit l'efficacité des efforts engagés dans la diversification du portefeuille et le renforcement des positions d'Egide USA auprès de clients opérant dans les segments Défense, Sécurité et Aérospatial.

Santier connaît en 2025 une contraction marquée de son chiffre d'affaires, passant de 6,93 M€ à 4,09 M€, soit une baisse de -2,84 M€, directement liée à l'arrêt d'un certain nombre de programmes à forte valeur ajoutée avec des clients de premier plan aux États-Unis et en Asie.

2.3 Exposé sur l'activité et les résultats consolidés du Groupe Egide

2.3.1 Résultats consolidés du Groupe Egide

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes, étant précisé que le Groupe ne dispose d'aucune succursale :

- Egide SA, maison mère ;
- Egide USA LLC, détenue directement à 100 % ;
- Egide USA Inc., détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC ;
- Santier Inc., détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC.

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2024-05, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Les comptes des différentes sociétés du Groupe sont retraités afin de se conformer à ces principes. Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Il est précisé que :

- chez Egide SA, les produits et les charges sont principalement libellés en euros.
- pour les filiales Egide USA LLC et Santier Inc., l'ensemble des produits et charges sont libellés en dollar américain.

Compte tenu des équilibres respectifs des entités du Groupe au regard des monnaies, aucune couverture de change n'est jugée nécessaire. Il est précisé que le Groupe Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé de l'exercice sont les suivants :

Compte de résultat* (k€) :	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%Variation
Chiffre d'affaires consolidé	31 342	30 010	1 332	4%
Excédent Brut d'exploitation (EBITDA)**	701	(446)	1 147	257%
Résultat d'exploitation	(2 045)	(2 016)	(29)	(1%)
Résultat financier	(1 071)	(695)	(376)	(54%)
Résultat exceptionnel	0	91	(91)	(100%)
Impôts sur les résultats	7	245	(238)	(97%)
Résultat net part du groupe	(3 109)	(2 375)	(733)	(31%)

*Compte de résultat consolidé incluant les sociétés Egide SA, Egide USA Inc., Santier & Egide USA LLC.

**Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA) : Résultat d'exploitation retraité des dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2025 consolidé augmente de 4% par rapport à 2024 pour atteindre 31,3 M€. Cette hausse est notamment tirée par Egide SA (+1,7 M€ vs.2024 / +12%) et Egide USA (+2,5 M€ vs. 2024 / +30%) tandis que le chiffre d'affaires de Santier a connu une très forte baisse (-2,8 M€ vs 2024 / -41%) suite à l'arrêt d'un certain nombre de programmes à forte valeur ajoutée avec des clients de premier plan aux États-Unis et en Asie.

L'EBITDA Groupe 2025 est positif à hauteur de 0.7 M€, soit + 1,1 M€ vs 2024.

La contribution des Ebitda des sociétés Egide SA de 1,3 M€ et Egide USA de 1,1 M€ – en très forte hausse par rapport à 2024 - est pénalisée par l'Ebitda négatif de la société Santier de -1,7 M€, impacté par sa baisse d'activité.

Après prise en compte des amortissements sur immobilisations de 1,4 M€ et provisions d'exploitation de 1,6 M€, le résultat d'exploitation 2025 s'établit à -2,0 M€, à un niveau comparable à celui de 2024.

Le résultat financier 2025 est négatif à hauteur de -1,1 M€ principalement constitué de charges d'intérêt (0,6 M€) et provision pour risque de change (0,5 M€).

La perte nette consolidée a augmenté passant de -2,4 M€ en 2024 à -3,1 M€ en 2025.

2.3.2 Activité d'Egide SA

Les principaux éléments du compte de résultat « contributif à la consolidation » sont les suivants :

Compte de résultat* (k€) :	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%Variation
Chiffre d'affaires	16 495	14 779	1 716	12%
Excédent Brut d'exploitation (EBITDA)**	1 262	473	789	167%
Résultat d'exploitation	21	(142)	163	115%
Résultat financier	(748)	(193)	(555)	(287%)
Résultat exceptionnel	0	32	(32)	(100%)
Résultat net	(720)	(57)	(662)	(1152%)

* : Compte de résultat « contributif à la consolidation », retraité des flux intercompagnies

**Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA) : Résultat d'exploitation retraité des dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation

Le chiffre d'affaires total (hors Groupe) s'est élevé à 16,5 M€ en 2025, contre 14,8 M€ en 2024, soit une augmentation de 12%. Cette croissance s'explique principalement par la forte dynamique de l'Imagerie Thermique, représentant l'essentiel de la croissance annuelle de l'entité.

La rentabilité s'est améliorée de manière significative sur 2025, l'EBITDA passant de 0,472 M€ à 1,262 M€, soit un ratio de rentabilité de 7,7 % par rapport au chiffre d'affaires 2025 vs. 3,2% en 2024. Cette optimisation, à considérer en face d'un chiffre d'affaires en hausse de 12%, valide la stratégie mise en place depuis 2023 et conforte la volonté de la Direction de continuer dans ce sens.

Après prise en compte des amortissements sur immobilisations (0,6 M€) et des provisions d'exploitation (0,5 M€ dont 0,4 M€ de provision pour risque aux Prud'hommes), le résultat d'exploitation s'établit à 0,021 M€. Le résultat financier 2025 est négatif à hauteur de -0,7 M€

principalement constitué de charges d'intérêt (0,2 M€) et d'une provision pour risque de change (0,5 M€).

Le résultat net est inférieur à celui de 2024 pour atterrir à -0,72 M€.

2.3.3 Activité de la filiale Eqide USA Inc.

Les principaux éléments du compte de résultat « contributif à la consolidation » sont les suivants :

Compte de résultat *(k€) :	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%Variation
Chiffre d'affaires	10 754	8 299	2 455	30%
Excédent Brut d'exploitation (EBITDA)**	1 132	(1 126)	2 258	201%
Résultat d'exploitation	(103)	(1 828)	1 725	94%
Résultat financier	(274)	(383)	109	28%
Résultat exceptionnel	0	58	(58)	(100%)
Résultat net	(377)	(2 153)	1 776	82%

* : Compte de résultat « contributif à la consolidation », retraité des flux intercompagnies

**Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA) : Résultat d'exploitation retraité des dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation

Le chiffre d'affaires réalisé en 2025 s'établit à 10,8 M€ contre 8,3 M€ en 2024, soit une augmentation de 30%. Cette hausse est largement tirée par les applications à haute technicité, notamment l'Imagerie Thermique, les batteries thermiques et les dispositifs de mise à feu.

L'EBITDA passe de -1,1 M€ en 2024 à +1,1 M€ en 2025 soit une variation très largement positive de + 2,3 M€.

Le résultat net est de -0,38 M€ en 2025 contre -2,15 M€ en 2024.

2.3.4 Activité de la filiale Santier Inc.

Les principaux éléments du compte de résultat « contributif à la consolidation » sont les suivants :

Compte de résultat* (K€) :	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%Variation
Chiffre d'affaires	4 093	6 931	(2 838)	(41%)
Excédent Brut d'exploitation (EBITDA)**	(1 672)	217	(1 889)	(872%)
Résultat d'exploitation	(1 942)	(37)	(1 905)	(5104%)
Résultat financier	(48)	(119)	71	59%
Résultat exceptionnel	0	0	0	
Résultat net	(1 990)	(156)	(1 834)	(1176%)

* : Compte de résultat « contributif à la consolidation », retraité des flux intercompagnies

**Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA) : Résultat d'exploitation retraité des dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation

Le chiffre d'affaires réalisé en 2025 s'établit à 4,1 M€ contre 6,9 M€ en 2024, soit une diminution de 41%, directement liée à l'arrêt d'un certain nombre de programmes à forte valeur ajoutée avec des clients de premier plan aux États-Unis et en Asie.

Conséquence de cette baisse d'activité, l'EBITDA passe de 0,2 M€ en 2024 à -1,7 M€ en 2025 soit une variation négative de - 1,9 M€.

Le résultat net passe de -0,156 M€ en 2024 à -1,990 M€ en 2025.

2.4 Exposé sur la situation financière consolidée du Groupe Egide

Les principaux éléments de l'état de situation financière consolidée du Groupe Egide au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Bilan - Actif (K€) :	31/12/2025	31/12/2024
Actif immobilisé	6 543	8 213
<i>Immobilisations incorporelles</i>	3	5
<i>Immobilisations corporelles</i>	6 068	7 632
<i>Immobilisations financières</i>	473	576
Actif circulant	13 647	15 987
<i>Stocks et en-cours</i>	6 242	8 044
<i>Clients et comptes rattachés</i>	2 642	3 081
<i>Autres créances et comptes de régularisation</i>	2 780	3 014
<i>Trésorerie</i>	1 983	1 848
Total Actif	20 191	24 199

Bilan - Passif (K€) :	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres	3 247	6 152
<i>Capital</i>	9 812	9 800
<i>Primes liées au capital</i>	1 116	1 115
<i>Réserves</i>	-4 571	-2 387
<i>Résultat net (Part du groupe)</i>	-3 109	-2 375
Autres fonds propres	395	459
Provisions	1 480	541
Passif courant	15 067	17 047
<i>Dettes financières</i>	7 396	9 357
<i>Dettes fournisseurs</i>	5 793	5 991
<i>Autres dettes et comptes de régularisation</i>	1 878	1 698
Total Passif	20 191	24 199

Les capitaux propres au 31 décembre 2025 s'élèvent à 3,25 M€ contre 6,15 M€ au 31 décembre 2024, après affectation de la perte générée sur l'exercice 2025.

L'actif immobilisé baisse de 1,67 M€ sous l'effet des dotations aux amortissements des immobilisations.

Le Besoin en Fonds de Roulement du Groupe s'est très significativement amélioré au cours de l'exercice 2025, passant de 5,1 M€ (62 jours de chiffre d'affaires annuel) au 31/12/2024 à 3,1 M€ (36 jours de chiffre d'affaires annuel) au 31/12/2025. Cela s'explique par une meilleure gestion des stocks (en baisse de 1,8 M€) et une réduction de l'encours client.

Analyse du Besoin en Fonds de roulement (BFR) - K€ :	31/12/2025	31/12/2024
Besoin en Fonds de Roulement simplifié (BFR)	3 091	5 134
<i>Stock</i>	<i>6 242</i>	<i>8 044</i>
<i>Créances clients</i>	<i>2 642</i>	<i>3 081</i>
<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>5 793</i>	<i>5 991</i>

L'endettement financier net a nettement baissé sur 2025. La dette financière nette consolidée passe ainsi de 7,5 M€ au 31 décembre 2024 à 5,4 M€ au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les dettes financières brutes d'un total de 7.4 M€ se décomposent comme ci-dessous :

- 1,3 M€ d'emprunts obligataires et bancaires contractés par Egide SA;
- 0,3 M€ d'avance crédit impôt recherche accordée par la BPI à Egide SA
- 0,6 M€ de dette crédit-bail (Egide SA)
- 5,1 M€ d'autres dettes financières Santier et Egide USA dont 4,2 M€ relatif au lease-back du bâtiment d'Egide USA à Cambridge

Analyse de l'endettement financier - K€) :	31/12/2025	31/12/2024
Dette financière nette	5 414	7 509
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>(1 983)</i>	<i>(1 848)</i>
<i>Dettes financières brutes</i>	<i>7 397</i>	<i>9 357</i>

2.5 Résultats sociaux Egide SA

2.5.1 Compte de résultat

Les principaux éléments du compte de résultat social d'Egide SA sont les suivants :

Compte de résultat (K€) :	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%Variation
Chiffre d'affaires	16 812	15 133	1 679	11%
Excédent Brut d'exploitation (EBITDA)*	931	134	797	595%
Résultat d'exploitation	-4 407	-442	-3 965	(897%)
Résultat financier	-6 321	-182	-6 139	(3373%)
Résultat exceptionnel	0	311	-311	(-100%)
Impôt sur le résultat (CIR)	259	245	14	6%
Résultat net	-10 469	-68	-10 401	(15296%)

**Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA) : Résultat d'exploitation retraité des dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation*

Le chiffre d'affaires 2025 s'est élevé à 16,8 M€ contre 15,1 M€ au titre de l'exercice précédent, soit une amélioration de 1,7 M€ (+11%).

L'Ebitda 2025 est en nette amélioration par rapport à 2024, sous l'effet de la hausse d'activité et d'une bonne maîtrise des coûts d'exploitation. Il s'établit ainsi à 0,9 M€ vs. 0,1 M€ en 2024,

Le résultat d'exploitation et le résultat net 2025 d'Egide SA apparaissent cependant négatifs, respectivement à hauteur de -4,4 M€ et -10,5 M€, défavorablement impactés par les résultats de ses filiales américaines via la comptabilisation de provisions à caractère non récurrent :

- Comptabilisation d'une provision pour dépréciation des comptes courants et créances commerciales détenus sur ces filiales à hauteur de 4,4 M€
- Comptabilisation d'une provision pour dépréciation des titres financiers détenus par Egide SA sur sa filiale Egide USA LLC à hauteur de 5,6 M€ (dépréciation comptabilisée en Résultat financier)

Le résultat d'exploitation 2025 inclut par ailleurs la comptabilisation d'une provision pour risque Prud'hommes de 433 K€. Sans ces écritures exceptionnelles, le résultat d'exploitation de la Société au titre de l'exercice 2025 se serait élevé à 431 K Euros et son résultat net à -22 KEuros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2025 est de 0 € compte tenu de la nouvelle définition du résultat exceptionnel dans le cadre d'un changement de réglementation comptable, contre un résultat positif de + 311 K€ en 2024.

La Société a enregistré sur 2025 un Crédit d'Impôts Recherche pour 259 K€ contre 245 K€ en 2024.

Le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce est joint en Annexe 1 au présent rapport.

2.5.2 Bilan

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres s'établissent à 2,73 M€ vs. 13,25 M€ à fin 2024, dû majoritairement à l'affectation du résultat net de l'exercice 2025 (-10,47 M€).

Le BFR s'établit à 1,76 M€ (38 jours de CA), en amélioration par rapport à 2024 (1,97 M€ / 48 jours de CA).

Analyse du Besoin en Fonds de roulement (BFR) - K€ :	31/12/2025	31/12/2024
Besoin en Fonds de Roulement simplifié (BFR)	1 766	1 970
<i>Stock net</i>	<i>3 877</i>	<i>3 435</i>
<i>Créances clients</i>	<i>1 041</i>	<i>1 134</i>
<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>3 152</i>	<i>2 599</i>

La trésorerie s'élève à 1,80 M€ à la fin de l'exercice 2025, contre 1,44 M€ en 2024.

La dette financière augmente de 1,99 M€ en 2024 à 2,12 M€ en 2025, la Société ayant obtenu au cours de l'exercice sous revue 2 prêts bancaires de 0,4 M€ chacun.

2.6 Événements postérieurs à la clôture

Regroupement des opérations américaines sur le site de Cambridge (MD, USA)

Le 20 mars 2026, le Groupe a annoncé le regroupement de ses opérations industrielles américaines sur son site de Cambridge (Maryland, USA), accompagné de la fermeture programmée du site de Santier (San Diego, Californie) et du transfert progressif des seules activités d'assemblage de boîtiers, cœur de métier historique du Groupe .

Cette décision s'inscrit dans la stratégie de simplification de l'organisation industrielle du Groupe en Amérique du Nord et vise à renforcer sa compétitivité ainsi que sa performance opérationnelle.

La transition est conduite de manière progressive, en coordination avec les clients concernés, afin de remplir les obligations des contrats en cours.

La production sur le site de San Diego a pris fin et a été arrêtée à fin avril 2026. La fermeture effective du site, comprenant les opérations de nettoyage et de finalisation, interviendra au cours de l'été 2026.

Situation géopolitique au Moyen-Orient

L'évolution de la situation géopolitique au Moyen-Orient constitue par ailleurs un facteur d'attention pour le Groupe, compte tenu de ses effets potentiels sur l'environnement économique, les conditions de marché et, plus généralement, l'activité de certaines zones ou certains clients exposés.

2.7 Perspectives

En 2025, le Groupe a poursuivi son recentrage sur ses marchés stratégiques, en particulier la Défense et l'Aérospatiale, ainsi que sur les applications à forte intensité technologique, dont l'imagerie thermique constitue un moteur structurant de développement.

Dans un environnement marqué par des tensions géopolitiques persistantes et par le renforcement des politiques de souveraineté en Europe, la dynamique des marchés de la Défense constitue un facteur de soutien à l'activité du Groupe.

Le Groupe entend s'appuyer sur la diversification de son portefeuille clients et produits, ainsi que sur son positionnement sur les applications critiques pour soutenir son développement et renforcer progressivement la résilience de son modèle d'affaires.

Cette dynamique dépend également de sa capacité à exécuter dans un environnement industriel contraint, marqué par des tensions d'approvisionnement et des exigences élevées en termes de production et de livraison.

Egide poursuit en parallèle l'évolution de son organisation commerciale, en renforçant la gestion des comptes clés et de ses actions de développement commercial, afin d'améliorer la captation de nouvelles opportunités de croissance rentable sur ses marchés prioritaires.

Enfin, la rationalisation du dispositif industriel en Amérique du Nord, avec la fermeture du site de Santier et le regroupement de ses opérations sur le site d'Egide USA à Cambridge, vise à contribuer à la concentration des ressources, au renforcement de la cohérence industrielle du Groupe et à l'amélioration progressive de sa performance opérationnelle et financière. Ce transfert se fait de manière progressive, Santier poursuivant l'exécution de toutes les commandes en cours et les nouvelles commandes étant traitées par Egide USA, la fermeture effective du site de Santier à San Diego devant en principe intervenir au cours du second semestre, une fois les livraisons finales assurées. Durant cette période de réorganisation, les activités américaines du Groupe Egide bénéficient du soutien financier de la structure française Egide SA.

2.8 Filiales et participations

A la clôture de l'exercice 2025, Egide SA détient directement à 100 % :

- Egide USA LLC, société de droit américain (État du Delaware), créée le 8 novembre 2000.

La société Egide USA LLC n'a pas d'activité industrielle et détient :

- 100 % des titres de la société Egide USA Inc., société de droit américain créée le 29 décembre 2000, qui exerce son activité dans l'état du Maryland,
- 100 % des titres de la société Santier Inc., société de droit américain créée le 28 février 2017, qui exerce son activité industrielle dans l'état de Californie,

Aucune de ces filiales n'est cotée en bourse.

Par ailleurs, au cours de l'exercice écoulé, la Société :

- n'a pris aucune participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou s'est assuré le contrôle d'une telle société en application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce ;
- n'a aliéné aucune participation en vue de régulariser des participations croisées en application des articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce.

3. INFORMATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

3.1 Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la Société. C'est un dispositif dynamique, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Direction. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la Société.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou sa réputation. Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société (crédibilité) ;
- Mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

Au sein d'Egide SA, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- Un cadre organisationnel : le comité de direction, composé du directeur d'établissement et des directeurs opérationnels.
- Un processus de gestion : une cartographie des risques dans laquelle chaque secteur a identifié un ou plusieurs risques (avec ses causes et ses conséquences). Chaque risque est ensuite évalué en fonction de son impact sur les objectifs et sur la valeur du Groupe et en fonction de son niveau de maîtrise compte tenu des actions déjà en place.
- Un pilotage en continu : le comité de direction étant directement saisi de la gestion des risques, les différentes réunions auxquelles il participe régulièrement sont autant d'occasions pour évaluer, anticiper et tirer les enseignements des effets éventuels des risques survenus.

Un point spécifique est fait en matière de gestion des risques financiers. Les points d'attention couvrent principalement les systèmes comptables et de gestion, les services informatiques, l'aspect juridique et plus particulièrement la communication comptable et financière.

Les premiers éléments visent à s'assurer de l'exactitude des comptes, de l'absence de fraude ou de détournements de fonds ainsi que de la correcte évaluation des coûts de production afin d'éviter les ventes à marge insuffisante. L'ensemble étant géré par des moyens informatiques, une attention particulière est portée au système de traitement et de sauvegarde des données et des systèmes. Sur le plan juridique, le suivi des évolutions législatives permet de s'assurer que toute nouvelle disposition légale sera appliquée, notamment par la veille juridique (réunions, publications, ...) ; la Société a recours à ses conseillers juridiques quand cela est nécessaire.

En matière de communication comptable et financière, une attention particulière est portée à tout élément (financier ou non) qui est communiqué à l'extérieur. L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la Direction générale et au Conseil d'Administration ainsi qu'aux tiers concernés (actionnaires, banquiers, investisseurs, salariés, clients, fournisseurs, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du *reporting* est différent.

Au niveau du Groupe : le comité de direction d'Egide SA et les responsables de chacune des filiales reçoivent tous les mois un suivi du chiffre d'affaires, des prises de commandes, du carnet de commandes, des effectifs ainsi qu'une situation de trésorerie par entité et au niveau du Groupe.

Les responsables d'unités reçoivent également tous les mois un compte de résultat leur permettant de comparer les performances écoulées par rapport au budget. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Le Directeur général présente au Conseil d'Administration un ensemble d'indicateurs concernant la performance du Groupe, notamment les éléments liés aux prises de commandes et à la facturation, à la situation financière, les prévisions de trésorerie à moyen terme, les effectifs, ainsi que les commentaires nécessaires à la compréhension desdits indicateurs.

Communication financière :

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la Société sur le marché Euronext Growth. Seuls le Directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Société communique son chiffre d'affaires semestriellement. La direction financière publie également une situation intermédiaire consolidée à mi-exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la Direction générale et sont arrêtés par le Conseil d'Administration. Ils font l'objet d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et de chacune des filiales, puis sur les comptes consolidés du Groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la Société.

Suite à l'Assemblée Générale du 10 septembre 2025, le mandat de la société Price Waterhouse Coopers a pris fin et n'a pas été renouvelé. En conséquence, les comptes sociaux et consolidés sont désormais audités par la société RSM Paris uniquement.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la Société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de la réglementation de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la Société et les versions papiers des documents peuvent être obtenues au siège social ou sur le site administratif de l'entreprise.

3.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la Société.

Comme précédemment exposé, le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques auxquels sont exposées les activités de la Société. Le pilotage de ce processus implique des contrôles à mettre en place, ces derniers relevant du dispositif de contrôle interne.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser et en assurer leur traitement.

3.3 Principes généraux du contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par le Groupe vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements de chacune des entités composant le Groupe ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes des entités du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- La fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs qui ont été fixés par la Direction générale, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2015 (Egide SA) ou AS 9100 (Egide USA et Santier), le Groupe Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement des systèmes qualité en place regroupées au sein de Manuels Qualité. Ces systèmes couvrent l'ensemble des activités de production du Groupe (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage à appliquer la politique qualité qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés chaque année par la Direction générale et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par les directions qualité, analysées en comité de direction ou lors des revues de direction sur chacun des sites.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de livraison à l'heure, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis, les délais d'approvisionnements et le bon déroulement des relations entre le Groupe et les parties intéressées (clients, fournisseurs, salariés et autres tiers).

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la Direction générale.

Sur chacun des sites, afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec sa direction et la Direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la Société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la Société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport

d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Chez Egide SA, la direction effectue une fois par an une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. Dans les filiales Egide USA et Santier, une revue partielle est effectuée respectivement tous les semestres et tous les trimestres. Les revues de direction sont préparées par les directions qualité, qui sont chargées d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Ces revues sont réalisées notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Ces revues permettent de mesurer l'efficacité des systèmes de management de la qualité, de redéfinir les objectifs correspondants et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans des plans d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue des entités du Groupe.

3.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur dans chaque pays (France et Etats-Unis). Il dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la Société (achats, ventes, bureau d'études, production, ...), il n'est pas encore totalement intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001 ou de l'AS 9100 et décrites dans les Manuels Qualités (seul un « processus comptable et financier » existe).

Maison mère Egide SA : la direction financière est assurée par le directeur administratif et financier, qui supervise le responsable comptable. La communication financière et les systèmes d'information sont sous la responsabilité de la direction financière, qui dépend directement de la Direction générale. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la Société).

Filiale Egide USA Inc. : Egide USA Inc. possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur financier du Groupe. Au sein du service, un contrôleur financier et sa collaboratrice ont la charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du *reporting* auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA s'assure de l'application de la politique générale du Groupe dans la filiale.

Filiale Santier Inc. : Santier Inc. s'appuie sur la structure comptable et financière d'EGIDE USA Inc. Afin d'assurer la tenue de la comptabilité, l'émission des états financiers, le contrôle de gestion et le *reporting* auprès de sa direction, de la société mère et des banques. La direction financière d'Egide SA intervient en support et s'assure de l'application de la politique générale du Groupe dans la filiale.

Filiale Egide USA LLC: cette structure est la holding qui détient directement les deux filiales américaines du groupe (Egide USA Inc. et Santier Inc.). Elle a pour unique actionnaire Egide SA. La tenue de la comptabilité de cette société est directement assurée par le service comptable d'Egide SA car compte tenu de son absence d'activité, il y a très peu de mouvements à enregistrer. Egide USA LLC n'a par ailleurs pas de compte bancaire.

De manière globale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du Groupe, définies par la société mère, tout en respectant les obligations de leur pays. S'agissant des éléments d'information mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chacune des filiales et d'une révision, le cas échéant, par la direction financière d'Egide SA.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par les services financiers s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire,
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, suivi des sociétés de factoring, ...),
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs,
- Des procédures d'inventaire physique et de valorisation des stocks,
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...),
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations, gérés en interne ou par l'intermédiaire de sociétés de prestations de services informatiques.
- Compte tenu de l'augmentation sensible des tentatives de fraude, une attention très particulière a été mise en place pour les modifications des coordonnées bancaires servant aux paiements de toute nature.

Les responsables des systèmes d'informations et le sous-traitant expert en infrastructures de réseaux, couvrant la France et les Etats-Unis, s'assurent par ailleurs que chaque société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques de façon sécurisée.

Aux États-Unis, pour répondre à la croissance des exigences clients, une mission de conseil en sécurisation des systèmes et procédures a été confiée à un cabinet spécialisé, dans la perspective d'une certification CMMC 2.0.

En France, EGIDE SA adhère depuis 2022 à AirCyber (BoostAerospace), programme unique d'entraide et d'évaluation de maturité basé sur les outils et l'expertise cyber des OEMs afin de permettre aux fournisseurs d'être aussi résilients qu'eux face aux attaques cyber dans l'objectif ultime de standardiser et d'homogénéiser le niveau de protection de toute l'industrie.

3.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne concerne aussi bien les organes de gouvernance (Direction générale, Conseil d'Administration) que l'ensemble des collaborateurs des sociétés du Groupe (gestionnaire des risques, audit interne, personnel).

3.5.1 Direction générale

La Direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société. A cette fin, la Direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- L'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières ;
- La compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne ;
- La formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables ;
- La conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers ;
- L'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel et en outils informatiques) ;
- L'existence d'une veille réglementaire afin que la Société tienne compte de l'évolution de son environnement.

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la Direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture retenues pour l'établissement des comptes ainsi que les estimations impliquant un jugement de sa part. Elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le Conseil d'Administration. Enfin, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

3.5.2 Conseil d'Administration

Via des réunions de travail avec la Direction générale et la Direction financière, le Conseil d'Administration est régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la Société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la Direction générale et de la Direction financière (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques pertinentes.

3.5.3 Le gestionnaire des risques

Chez Egide, cette fonction est assumée par la Direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction.

3.5.4 Le personnel du Groupe

Le Groupe s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et AS 9100, et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à son activité. L'ensemble de ces normes et procédures intègre la déclinaison des objectifs auprès du personnel de chaque entité, ce dernier disposant de fait de l'information nécessaire pour établir et faire fonctionner le dispositif de contrôle interne.

3.6 Rôle des commissaires aux comptes

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la Direction générale échange avec les Commissaires aux Comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes présentées au comité d'audit. Les entités américaines ont fait l'objet d'une revue limitée, pour la clôture 2025, par les équipes françaises du cabinet RSM.

3.7 Analyse des principaux risques

Le Groupe a procédé à une analyse des principaux risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que la liste des risques figurant ci-dessous n'est pas exhaustive et que d'autres risques, dont le Groupe n'a pas connaissance ou qui sont non significatifs à la date du présent rapport, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

3.7.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

3.7.1.1 Risque de change

Le risque de change auquel est exposé le Groupe est principalement un risque dit « de transaction », c'est-à-dire le risque de non-alignement entre les devises dans lesquelles les revenus et les coûts du Groupe sont respectivement générés et encourus.

Chez Egide SA, les produits et les charges sont principalement libellés en euros. Pour ce qui concerne les filiales Egide USA et Santier, l'ensemble des produits et charges sont libellés en dollar américain. Pour information, le taux de change moyen euro/dollar en 2024 était de 1,0818 contre 1,129 en 2025.

Compte tenu des équilibres respectifs des entités du Groupe au regard des monnaies, aucune couverture de change n'est jugée nécessaire.

3.7.1.2 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'a pas mis en place de procédure spécifique pour suivre et gérer les risques de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'est pas exposé à ce type de risque (absence de prêt à taux variable).

3.7.1.3 Risque actions

La Société ne détenant directement ni actions ni actions propres (autres que celles de Egide USA LLC), elle n'est pas exposée au risque actions.

3.7.2 Risques juridiques

3.7.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par le Groupe Egide sont déposées en France et au niveau international. Le cas échéant, la Société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la Société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Si des droits de propriété industrielle du Groupe venaient à être contestés ou remis en cause par un concurrent ou une autorité publique ou n'offraient qu'une protection inadéquate ou insuffisante des innovations du Groupe, cela pourrait avoir un impact significatif défavorable sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière.

Par ailleurs, dans l'exercice de ses activités, le Groupe a recours à des technologies qu'il considère comme non protégées, sur la base d'analyses fournies par des conseils spécialisés. Néanmoins, le risque que des concurrents, notamment américains, intentent des actions en justice à l'encontre du Groupe sur le fondement d'une violation de droits de propriété intellectuelle ne peut être exclu. Si le Groupe devait faire l'objet d'actions en contrefaçons de la part de ses concurrents, cela pourrait engendrer des condamnations à verser des dommages intérêts ou se solder par des accords amiables prévoyant le paiement d'indemnités transactionnelles, en plus des frais juridiques et de procédure qui pourraient en découler.

3.7.2.2 Réglementations particulières

Les produits conçus, fabriqués et commercialisés par le Groupe Egide font intervenir des composants sensibles. Selon la juridiction concernée, le Groupe peut être soumis à des conditions d'obtention et de maintien en vigueur d'autorisations d'exportation ou de commercialisation de produits par les autorités compétentes. Les principales juridictions concernées sont la France et les Etats-Unis, où le Groupe a fabriqué l'ensemble de ses produits en 2025. En particulier, le Groupe est soumis à la réglementation ITAR aux Etats-Unis et à la réglementation européenne sur l'exportation de biens à double usage, plus amplement décrites au paragraphe 3.7.3.3.

Toutes les dispositions sont prises pour obtenir et maintenir à jour les autorisations de production et de commercialisation de produits ou d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés. Néanmoins, si le Groupe ne parvenait pas à se conformer à la réglementation applicable en France et aux Etats-Unis ou n'obtenait pas les autorisations nécessaires à la commercialisation de ses produits ou l'exploitation de ses sites de production, alors il pourrait connaître des difficultés dans l'exécution de ses contrats de vente conclus avec ses clients étrangers ou dans l'exploitation de ses site de production, ce qui pourrait entraîner une baisse de son chiffre d'affaires et avoir un impact négatif sur sa situation financière et ses résultats.

3.7.2.3 Assurances

Egide SA et ses filiales Egide USA et Santier ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Si ces couvertures d'assurance s'avéraient inefficaces ou insuffisantes pour obtenir réparation de certains dommages non couverts, cela pourrait engendrer des pertes pour le Groupe et affecter sa situation financière et ses résultats.

Les risques couverts sont décrits ci-après :

En millions	Limites contractuelles d'indemnité		
	Egide SA	Egide USA	Santier
Risques industriels	40 M€	8 M\$	5 M\$
Responsabilité civile	10 M€	8 M\$	5 M\$
Déplacements professionnels	5 M€	1 M\$	1 M\$
Auto-mission	100 M€	1 M\$	1 M\$
Automobiles	Chaque véhicule assuré tout risque	1 M\$	1 M\$
Marchandises transportées	0,15 M€	N/A	N/A
Responsabilité civile des dirigeants	5 M€	5 M€	5 M€
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	1M\$	1M\$
Responsabilité civile employeur	Non renouvelé	1 M\$	1 M\$

3.7.2.4 Risques contentieux et litiges

Dans l'exercice de son activité, le Groupe peut faire l'objet de procédures, litiges et contentieux d'origine judiciaire, administrative, arbitrale ou disciplinaire qui pourraient affecter défavorablement ses résultats et ses perspectives, provenant notamment :

- de salariés ou d'anciens salariés dans le cadre de conflits sociaux (individuels ou collectifs) ;
- de concurrents dans le cadre de contentieux de droit de la concurrence ou de protection de droits de propriété intellectuelle ;

- d'autorités de défense ou de marché dans le cadre d'investigations pour défaut de conformité du Groupe à une réglementation particulière ; ou
- de clients au titre de produits défectueux, de fournisseurs en cas de rupture brutale de relations commerciales établies ou d'autres parties prenantes (riverains, bailleurs etc...) dans le cadre de l'activité courante du Groupe.

3.7.3 Risques économiques et liés à l'activité du Groupe

3.7.3.1 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Dans le secteur de niche sur lequel intervient Egide, il existe inmanquablement des clients et des fournisseurs plus importants que d'autres qui, sans rendre la Société dépendante, la mettent en risque quand surviennent des soubresauts dans leurs activités respectives.

En 2025, le premier client a représenté 14% et le deuxième 13% du chiffre d'affaires du Groupe contre respectivement 14% et 8% en 2024. 45% des ventes ont été réalisées avec les 5 premiers clients du groupe en 2025, contre 42% en 2024. Cette relative concentration sur 5 clients constitue une certaine dépendance du Groupe à l'évolution de l'activité de ces clients.

Pour limiter ce risque, la Direction commerciale a pour objectif d'élargir le portefeuille client ainsi que les secteurs d'activités adressés.

En 2025, le premier fournisseur de la Société a représenté 8% des achats d'Egide SA, les 5 premiers 30% et les 10 premiers 43%. Egide gère le risque fournisseur en essayant dans la mesure du possible d'avoir au moins deux fournisseurs pour les achats de composants critiques.

3.7.3.2 Baisse des prix et inflation

Dans un environnement marqué par des tensions géopolitiques, une forte volatilité des chaînes d'approvisionnement, des tensions persistantes sur certaines matières premières et la hausse des coûts de production, le Groupe demeure exposé à un risque de pression sur ses marges, lié à sa capacité à répercuter ces évolutions dans ses prix de vente.

Ce risque est toutefois partiellement atténué par le fonctionnement commercial du Groupe, fondé sur des demandes de prix préalables à la commande, qui permettent d'actualiser les conditions d'approvisionnement et d'ajuster les offres en fonction des volumes, des spécifications techniques et des conditions de marché au moment de la négociation.

Par ailleurs, Egide est positionné sur des applications critiques à forte valeur technologique, notamment dans la défense, l'optronique, l'imagerie thermique, l'aérospatial et la sécurité. Sur ces segments, les exigences de performance, de fiabilité et de qualification limitent en partie la pression purement tarifaire.

À l'inverse, sur les produits plus standardisés ou moins différenciés technologiquement, la concurrence par les prix peut être plus marquée. Le Groupe privilégie dans ce cas une approche sélective, en évitant les marchés ou programmes dont les conditions économiques ne permettent pas de préserver un niveau de marge satisfaisant.

Afin de contenir ces effets, le Groupe s'appuie sur plusieurs leviers, notamment l'optimisation de ses conditions d'approvisionnement, la sécurisation de fournisseurs adaptés à ses exigences industrielles, ainsi que l'amélioration continue de sa productivité et la modernisation de ses outils de production, notamment sur son site de Bollène.

Le Groupe assure également un pilotage rigoureux de ses coûts et de ses flux de trésorerie.

3.7.3.3 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Les risques géopolitiques auxquels le Groupe est exposé ne se limitent pas aux zones géographiques traditionnellement considérées comme sensibles. Ils incluent également les effets de tensions géopolitiques internationales, susceptibles de se traduire par des restrictions à l'exportation, des hausses de droits de douane ou des dispositifs d'embargo, dans un contexte de rivalités économiques entre grandes puissances.

Ces évolutions peuvent affecter les activités du Groupe à plusieurs niveaux, notamment par leurs effets sur les chaînes d'approvisionnement, sur les conditions d'accès à certains marchés et sur la situation de ses clients exposés à ces environnements, y compris en Europe.

L'exposition du Groupe à ces risques doit également être appréciée au regard de son positionnement sur des applications critiques à forte intensité technologique, ainsi que de son développement à l'international sur des marchés stratégiques tels que la Défense et l'Aérospatial.

Afin d'en limiter les effets, le Groupe poursuit une stratégie de diversification de ses activités, tant en termes de marchés que de zones géographiques, en cohérence avec son repositionnement sur des segments à plus forte valeur ajoutée et avec l'élargissement progressif de sa base clients. Cette démarche contribue à renforcer la résilience du modèle d'affaires, en réduisant la dépendance à certains clients, secteurs ou zones géographiques et en développant des relais de croissance complémentaires.

Le Groupe s'appuie également sur l'adaptation de son organisation industrielle et de ses processus opérationnels afin d'améliorer sa compétitivité et sa capacité d'ajustement dans un environnement contraint. À ce titre, la rationalisation du dispositif industriel en Amérique du Nord, avec le regroupement des opérations sur le site de Cambridge, contribue à une allocation plus efficace des ressources et à l'amélioration progressive de la performance opérationnelle.

Enfin, le Groupe poursuit le renforcement de ses fonctions achats et de la gestion de ses relations fournisseurs afin de sécuriser ses approvisionnements, d'améliorer la coordination au sein du Groupe et d'identifier de nouveaux partenaires adaptés à ses exigences industrielles.

Certaines activités du Groupe, en particulier dans les secteurs de la Défense et de l'Aérospatial, peuvent être soumises à des réglementations spécifiques de contrôle des exportations, notamment aux États-Unis dans le cadre des *International Trade in Arms Regulations* (ITAR).

Ces réglementations encadrent strictement l'accès, l'utilisation, le transfert et l'exportation de certains produits, composants, données techniques ou savoir-faire sensibles relevant d'applications militaires ou assimilées.

À ce titre, lorsque certains produits ou informations techniques entrent dans le champ de la réglementation ITAR, leur traitement peut impliquer des contraintes particulières en matière d'organisation industrielle, de localisation des opérations, de contrôle des accès, de circulation des données et de gestion des personnels habilités.

Le non-respect de ces exigences est susceptible d'exposer les entités concernées à des sanctions administratives ou réglementaires, à la suspension ou au retrait d'autorisations nécessaires à l'exercice de certaines activités, ainsi qu'à une restriction d'accès à certains marchés, notamment dans le domaine de la Défense aux États-Unis.

Afin de limiter cette exposition, le Groupe met en œuvre une organisation et des procédures de conformité adaptées aux réglementations applicables, fondées notamment sur la séparation des périmètres concernés, la maîtrise des accès aux informations et technologies sensibles, ainsi que sur un suivi spécifique des obligations réglementaires applicables à ses opérations.

En Europe, certaines activités ou certains produits du Groupe peuvent également relever de la réglementation applicable aux biens à double usage (Règlement (UE) n° 2021/821 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021) en particulier lorsqu'ils sont susceptibles de présenter à la fois des applications civiles et militaires. À ce titre, l'exportation de ces produits vers des pays situés hors de l'Union européenne peut être soumise à des autorisations préalables délivrées par les autorités compétentes (en France, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique).

Ces exigences sont susceptibles d'affecter les conditions de commercialisation de certains produits du Groupe, d'allonger certains délais opérationnels et, plus généralement, de renforcer les contraintes de conformité applicables à ses activités internationales.

3.7.4 Risques industriels et environnementaux

3.7.4.1 Risques industriels

Le Groupe est exposé à des risques industriels liés à l'exploitation de ses sites de production et à l'utilisation, au stockage et à la manipulation de substances dangereuses. La survenance d'un incident majeur, notamment un incendie, une explosion, une défaillance d'installation ou un accident industriel, pourrait entraîner des dommages corporels, matériels ou environnementaux, une interruption partielle ou totale de l'activité de certains sites, ainsi que des coûts significatifs de remise en état, de mise en conformité, d'assurance ou de contentieux.

Le Groupe a déjà été confronté à un incident industriel significatif sur son site de Cambridge en 2020, à la suite duquel certains dispositifs de prévention et de protection ont été renforcés. Plus largement, le Groupe déploie des mesures de maîtrise des risques adaptées à la nature de ses activités, comprenant notamment des dispositifs de détection et de protection incendie, des contrôles réglementaires réguliers, des inspections périodiques ainsi que des actions d'amélioration continue menées avec l'appui de ses assureurs et conseils spécialisés.

Les activités du Groupe exposent également ses collaborateurs à des risques en matière de santé et de sécurité au travail, compte tenu notamment de la manipulation de certaines substances chimiques et de l'utilisation de procédés industriels spécifiques. La survenance d'accidents du travail, d'expositions prolongées ou de réactions allergiques pourrait entraîner des conséquences humaines, opérationnelles, réglementaires et financières pour le Groupe.

Afin de limiter ces risques, le Groupe met en œuvre des dispositifs de prévention, de protection, de formation et de suivi adaptés à la nature de ses activités.

3.7.4.2 Risques environnementaux

Le Groupe est exposé à des risques environnementaux liés à l'utilisation de substances chimiques réglementées, à la gestion des rejets, à la conformité de ses installations et à l'évolution du cadre réglementaire applicable à ses activités. La survenance d'un incident environnemental ou d'un

manquement aux obligations applicables pourrait entraîner des sanctions administratives ou financières, des coûts de dépollution, de remise en état ou d'adaptation des installations, ainsi qu'une atteinte à l'image et à la réputation du Groupe.

Les processus de fabrication mis en œuvre par le Groupe impliquent notamment l'utilisation, le stockage et la manipulation de produits dangereux. Ces produits font l'objet de procédures de gestion et de surveillance adaptées, et les sites du Groupe sont régulièrement inspectés. Le Groupe procède également aux vérifications réglementaires requises, notamment en matière d'équipements anti-incendie, d'installations électriques et de rejets d'eau.

Lors de certaines opérations de croissance externe, le Groupe a fait réaliser des audits et due diligences environnementales, notamment préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products en 2000 et lors de l'acquisition des actifs et passifs d'exploitation ayant conduit à la création de Santier Inc. en 2017. Ces diligences n'avaient pas mis en évidence de risque environnemental significatif à ces dates.

Le Groupe met en œuvre les procédures et contrôles nécessaires au respect des réglementations applicables en matière environnementale et de sécurité industrielle, dans une logique de prévention, de conformité et d'amélioration continue.

Le Groupe veille également au respect de la réglementation REACH et, plus généralement, des obligations applicables en matière de substances chimiques.

3.7.5 Risques technologiques

3.7.5.1 *Lancement de produits de substitution*

Les besoins d'herméticité sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les lasers pour télécommunication haut débit ont besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique ou le médical, et plus généralement la sécurité.

Cependant, dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, d'autres solutions pourraient être utilisées. La céramique HTCC développée par Egide SA permet par exemple d'apporter à nos boîtiers et connecteurs de la valeur ajoutée à nos clients, avec une densité de connexion plus importante, du routage et une meilleure transmission des signaux RF, indépendamment du besoin d'herméticité.

3.7.5.2 *Risques d'obsolescence technologique et d'innovation des produits du Groupe*

Les applications du Groupe font l'objet de multiples et constantes évolutions technologiques qui nécessitent pour le Groupe de veiller à ce que ses gammes de produits ne deviennent pas obsolètes et soient régulièrement actualisées et complétées. En effet, si le Groupe ne parvient pas à suivre le rythme des progrès technologiques du secteur, il court le risque de développer des produits qui ne rencontreront pas de succès commercial.

Dans la mesure où il ne dispose pas des ressources suffisantes pour renouveler en même temps tous les produits de ses différentes gammes, le Groupe concentre ses investissements sur les produits dont le succès commercial est le plus probable et pour lesquels il a l'expertise technique appropriée. Il ne peut néanmoins garantir que ses choix en matière de développements technologiques et de lancement de nouveaux produits seront suivis des résultats escomptés. Si le Groupe devait être dans l'incapacité de proposer à ses clients des produits attractifs, de développer ou améliorer les différentes gammes de produits existants ou de continuer à introduire des produits nouveaux, son chiffre d'affaires et ses résultats s'en trouveraient défavorablement affectés.

Enfin, si le Groupe ne parvient pas à maîtriser l'ensemble des technologies lasers relatives aux marchés sur lesquels il est présent (médical, industriel, défense), il pourrait ne pas bénéficier d'une taille commerciale critique lui permettant de répondre à tous les types de besoins de ses clients ce qui engendrerait une perte de parts de marchés et affecterait défavorablement son chiffre d'affaires et ses résultats.

3.7.6 Autres risques

3.7.6.1 Arrivée de nouveaux concurrents sur les marchés du Groupe

Bien que les marchés du Groupe présentent des barrières à l'entrée liées aux exigences technologiques, aux processus de qualification et aux standards de qualité attendus par les clients, le Groupe ne peut exclure l'arrivée de nouveaux concurrents ou le renforcement d'acteurs déjà présents sur certains segments.

Cette évolution pourrait concerner en particulier des produits à volumes significatifs ou à moindre technicité relative, sur lesquels des concurrents disposant d'offres plus compétitives en prix ou de capacités industrielles adaptées seraient susceptibles de pénétrer plus rapidement le marché.

Dans un tel contexte, le Groupe pourrait être confronté à une pression accrue sur ses prix, à une réduction de ses volumes ou à une perte de parts de marché sur certaines activités, ce qui serait susceptible d'affecter défavorablement son chiffre d'affaires, sa marge et, plus généralement, sa performance financière.

3.7.6.2 Risques liés à la volatilité des marchés "high-tech"

Le Groupe est positionné sur des marchés de haute technologie exposés à des évolutions parfois rapides de leur environnement économique, industriel et géopolitique. Ces marchés peuvent connaître des variations significatives de la demande, liées notamment aux cycles d'investissement de ses clients, aux évolutions des chaînes d'approvisionnement, aux priorités budgétaires de certains secteurs, ainsi qu'aux conditions macroéconomiques générales.

Le Groupe a ainsi pu être confronté, par le passé, à des retournements de cycle marqués dans certains secteurs, comme télécommunications en 2001, le spatial en 2010 ou l'aéronautique en 2020.

De telles évolutions sont susceptibles d'affecter le niveau d'activité du Groupe, le rythme de ses prises de commandes, la visibilité sur certains marchés ainsi que, plus généralement, ses perspectives de développement.

Par ailleurs, certaines évolutions de marché, notamment les récentes dynamiques de relocalisation industrielle observées dans certains pays occidentaux, sont susceptibles de faire émerger des opportunités commerciales pour le Groupe. Toutefois, ces évolutions demeurent incertaines dans leur ampleur, leur calendrier et leur pérennité et ne remettent pas en cause l'exposition du Groupe à la volatilité des marchés high-tech sur lesquels il opère.

3.7.6.3 Risques liés aux implantations géographiques

Les unités opérationnelles du Groupe implantées en France ou aux Etats-Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur situation géographique, à l'exception du site de Santier Inc., installé à San Diego en Californie dans une région sismique. L'installation du site de production français à quelques kilomètres d'une centrale nucléaire n'a jamais posé de problème particulier.

3.7.6.4 Risques liés à la volatilité des cours du titre Egide sur les marchés

Tout évènement concernant la Société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient peut avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la Société.

3.7.6.5 Risques liés aux phénomènes météorologiques

Les sites français et américains de production ne sont pas situés dans des zones particulièrement touchées par des phénomènes météorologiques d'ampleur.

L'impact de phénomènes climatiques particulièrement soudains et dangereux (inondations ou ouragans) peut cependant être significatif si les clients du Groupe installés dans les zones géographiques concernées sont touchés. Cela reste heureusement rare et malheureusement en dehors de toute maîtrise par la Société.

3.7.7 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

A ce jour, le Groupe n'a pas identifié de risque financier caractérisé lié aux effets du changement climatique.

Toutefois, les évolutions de réglementation en lien avec le sujet de la RSE sont suivies au niveau du CODIR, avec un accompagnement de l'UIMM si nécessaire.

Dans un premier temps, le Groupe s'est surtout focalisé sur le besoin de commencer à économiser l'énergie.

3.7.8 Risque d'attaques et de défaillances informatiques

Le Groupe a identifié la nécessité de travailler sur les problématiques de protection contre les attaques et les défaillances informatiques. Une mission d'expertise a été diligentée aux Etats-Unis pour définir les outils et procédures à mettre en place. En France, il a été décidé de recourir à des formations

spécifiques du personnel en charge de ces questions. Egide SA suit aussi une démarche cybersécurité depuis 2022 dans le cadre du programme AirCyber.

3.7.9 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la Société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.

4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe Egide poursuit ses travaux de Recherche et Développement ainsi que ses efforts d'innovation en vue du développement de nouveaux produits et de l'amélioration de ses procédés.

Les principaux axes de développement ont porté en particulier sur cinq thèmes :

- Le développement de boîtiers céramiques par fabrication additive.
- Les travaux menés dans le domaine de la dissipation thermique, notamment pour l'intégration des nouvelles puces en nitrure de gallium (GaN) et en carbure de silicium (SiC), sur des marchés historiques du Groupe ainsi que sur de nouveaux marchés.
- L'adaptation de nos formulations organiques aux évolutions de la réglementation REACH
- L'amélioration des performances hyperfréquence de nos produits céramiques par approche intégrée et multidisciplinaire combinant plusieurs domaines d'expertise complémentaire dans les sciences des matériaux, la simulation avancée, la conception RF et nos procédés industriels.
- La préparation à la qualification d'un premier système robotisé d'assemblage envisagée pour 2026

Les dépenses engagées qui ont été prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de R&D	587k€	588k€	705k€	779k€	645k€	862k€
% du chiffre d'affaires consolidé	1,96%	1,80%	2,08%	2,12%	2,15%	2,80 %
Effectif (en équivalent personne)	5,9	5,6	8,0	7,0	7	8

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le Groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La Société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Reconnue dans son secteur d'activité, Egide SA est certifiée ISO 9001:2015. Egide USA et Santier sont toutes les deux certifiées AS9100:D et ISO 9001:2015 depuis septembre 2018. Ces trois certifications ont été renouvelées en septembre et novembre 2024 jusqu'en 2027.

Le Groupe prévoit de poursuivre ses efforts actuels de R&D sur les briques technologiques énumérées ci-dessus et sur la recherche d'opportunités d'utilisation de la technologie HTCC dans d'autres applications que les boîtiers et connecteurs hermétiques, comme l'hydrogène.

5. INFORMATION EN MATIERE DE DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux fournisseurs et aux clients hors-Groupe d'Egide SA pour l'année 2025 :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>regues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	342					255	36					11
Montant total des factures concernées TTC	1 093 624 €	493 672 €	167 512 €	51 587 €	801 230 €	1 514 002 €	639 573 €	292 477 €	17 064 €	4 392 €	32 436 €	346 369 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	41,9%	18,9%	6,4%	2,0%	30,7%	58,1%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							64,9%	29,7%	1,7%	0,4%	3,3%	35,1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant											
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	Néant											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	contractuel					contractuel						

6. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 Code de gouvernement d'entreprise

L'entreprise avait choisi de suivre les recommandations du code de gouvernance de Middlednext (ci-après, le « Code Middlednext »). Depuis son changement de compartiment de cotation vers Euronext Growth le 2 septembre 2022, la Société ne se réfère plus à ce code.

La Société maintient néanmoins un cadre de gouvernance rigoureux et adapté à sa taille et à ses spécificités. Le Conseil d'Administration veille à l'application de bonnes pratiques de gouvernance et s'assure que les procédures internes permettent une gestion transparente et efficace de l'entreprise.

Ces pratiques incluent notamment une information régulière des administrateurs, une évaluation périodique du fonctionnement du Conseil d'Administration et une vigilance particulière sur les potentiels conflits d'intérêts.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé de simplifier sa structure en supprimant le Comité des nominations et rémunérations, ainsi que le règlement intérieur et la charte des administrateurs. Les missions précédemment dévolues à ce comité sont désormais assurées directement par le Conseil d'Administration dans son ensemble, permettant ainsi une plus grande implication de tous les administrateurs sur ces sujets stratégiques.

Cette organisation de la gouvernance répond aux exigences légales applicables aux sociétés cotées sur Euronext Growth tout en assurant aux actionnaires et au marché un fonctionnement transparent et équilibré des organes de direction et de contrôle.

6.2 Conseil d'Administration de la Société

6.2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société est composé, au 31 décembre 2025 de 5 administrateurs.

Nom	Fonction	Date de première nomination	Fin du mandat
SOGEFIP <i>Représentée par M. Michel Faure¹</i>	Administrateur	09/04/2025	Exercice à clôturer le 31 décembre 2027
M. Ignace Dupon ²	Administrateur	01/08/2025	Exercice à clôturer le 31 décembre 2028
M. Philippe Bensussan ³	Administrateur	02/10/2024	Exercice à clôturer le 31 décembre 2026
	Président du Conseil d'Administration	21/10/2024	Exercice à clôturer le 31 décembre 2026
Mme Sophie Lerond ⁴	Administrateur	10/09/2025	Exercice à clôturer le 31 décembre 2028
M. Martin Mc Court ⁵	Administrateur indépendant ⁶	10/09/2025	Exercice à clôturer le 31 décembre 2028

¹ La cooptation de SOGEFIP en qualité d'administrateur a été ratifiée lors de de l'Assemblée Générale Annuelle du 10 septembre 2025 en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. Michel Faure

² M. Ignace Dupon a été nommé en qualité d'administrateur lors de de l'Assemblée Générale Annuelle du 10 septembre 2025 en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. David Hien

³ La cooptation de M. Philippe Bensussan en qualité d'administrateur a été ratifiée lors de de l'Assemblée Générale Annuelle du 10 septembre 2025 en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. Philippe Bringuier

⁴ Madame Sophie Lerond a été désignée en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 10 septembre 2025 en remplacement de Madame Véronique Laurent-Lasson

⁵ M. Martin Mc Court a été désigné en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 10 septembre 2025 en remplacement de Monsieur Jean-Louis Malinge.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du Conseil d'Administration.

6.2.2 Présence d'administrateurs indépendants

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2025, M. Martin Mc Court et Sogefip ont la qualité d'administrateurs indépendants car répondants aux critères résumés dans le tableau ci-dessous :

Critères d'indépendance	Sogefip	P. Bensussan	I. Dupon	S. Lerond	M. Mc Court
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la Société ?	X	✓	✓	X	X
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	X	✓	✓	X	X
Client, fournisseur ou banquier de la Société ?	X	✓	X	X	X
Actionnaire de référence ?	X	X	X	✓	X
Auditeur de l'entreprise ?	X	X	X	X	X
Administrateur indépendant ?	Oui	Non	Non	Non	Oui

✓= oui

X= non

6.2.3 Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne un Directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations et peut, sur proposition du Directeur général, désigner un Directeur général délégué, chargé d'assister le Directeur général dans la gestion quotidienne de l'entreprise.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la Société.

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son Président. Ce dernier s'assure que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs par courrier électronique, dans un délai raisonnable. Par ailleurs, chaque administrateur peut obtenir auprès de la Direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le Conseil d'Administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

Les membres du Conseil d'Administration se réunissent aussi souvent que nécessaire en réunion de travail, pour suivre l'élaboration de l'information financière, l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Toutes les conventions (qu'elles soient réglementées ou courantes) entre l'une des sociétés du Groupe et le Directeur général, le Directeur général délégué, l'un des administrateurs ou une relation quelconque de l'un d'eux sont aussi examinées, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

S'il le juge nécessaire, le Conseil d'Administration peut confier à l'un de ses membres des missions ponctuelles qu'il rémunère au cas par cas et qui entrent dans le champ des conventions réglementées.

Le Conseil d'Administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite, le plus souvent en visio-conférence en essayant de tenir le rythme de quatre fois par an. Les représentants du comité social et économique sont conviés systématiquement aux réunions du conseil ainsi que les commissaires aux comptes quand leur présence est requise par la loi.

Les administrateurs sont également régulièrement informés lors de réunions de travail, entre les réunions formelles du conseil, lorsque l'actualité de la Société le justifie, de tout évènement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la Société, sa situation financière et sa situation de trésorerie.

Les administrateurs n'ont pas à justifier de la détention d'action de la Société pour pouvoir être nommés administrateur de la Société.

6.2.4 Autres déclarations concernant les membres du Conseil d'Administration et les dirigeants mandataires sociaux

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil ou dirigeant mandataire social de la Société n'a, au cours de ces cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une mise en cause ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- été déchu du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une entreprise.

6.2.5 Dissociation des fonctions de Président du Conseil et Directeur général

Suite à la démission de M. James F. Collins de ses fonctions de Président-Directeur général de la Société en date 1^{er} juin 2023, le Conseil d'Administration a décidé de scinder les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

6.3 Direction générale de la Société

6.3.1 Membres de la Direction générale

La Direction générale de la Société a évolué de la manière suivante :

Nom du dirigeant concerné	Fonction	Date de nomination	Fin du mandat
M. David Hien	Directeur général délégué	01/06/2023	16/09/2024
	Directeur général	16/09/2024	31/07/2025
M. Ignace Dupon	Directeur général	01/08/2025	Durée indéterminée

6.3.2 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Dans sa réunion du 5 juillet 2024, le Conseil d'Administration a décidé que les décisions suivantes ne pourraient être prises ou mises en œuvre par le Directeur général (ou le Directeur général délégué), que ce soit au niveau de la Société ou de ses filiales, sans l'approbation préalable par le Conseil d'Administration statuant à la majorité de ses membres :

- (i) Investissements dans tout actif immobilisé pour un montant supérieur à 250 000 euros ;
- (ii) Souscription de tout emprunt, engagement de crédit-bail, location financière ou engagement hors bilan pour un montant unitaire supérieur à 250 000 euros par exercice ;
- (iii) Embauche ou licenciement de tout employé membre du Comité de direction ;
- (iv) Initiation ou transaction portant sur un litige d'une valeur de plus de 250 000 euros.

Sous ces réserves et de tout acte extra statutaire qui prévoirait des limitations de pouvoirs complémentaires, le Directeur Général et les Directeurs Généraux sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'Administration.

6.4 Liste des mandats et fonctions exercés dans la Société et en dehors de la Société

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la Société et des sociétés tierces durant l'exercice 2025 est présentée ci-après.

❖ M. Ignace Dupon

Société	Adresse	Poste
Egide	Bollène (84)	Directeur général (à compter du 01/08/25)

❖ M. David Hien

Société	Adresse	Poste
Egide	Bollène (84)	Directeur général (du 16/09/2024 au 31/07/25)

❖ M. Michel Faure

Société	Adresse	Poste
Egide	Bollène (84)	Administrateur
Sogefip	Paris (75)	Président
SCI Ambercelles	Paris (75)	Cogérant
SCI Anne-Cecile	Paris (75)	Cogérant
SCI La Lézardière	Paris (75)	Cogérant
Digital District Group	Paris (75)	Membre du CS

❖ M. Philippe Bensussan

Société	Adresse	Poste
Egide	Bollène (84)	Président du Conseil d'Administration (à compter du 21/10/24)
Egide	Bollène (84)	Administrateur
Loarwenn Consulting	Paris (75)	Président
SCI Matgui	Paris (75)	Cogérant
SCI Claunamaphithi	Paris (75)	Associé (jusqu'au 28/01/26)
AET Technologies	Grenoble (38)	Président du Comité Stratégique
Bertin Technologies	Montigny le Bretonneux (78)	Président du Comité de Surveillance (jusqu'au 20/05/26)
3L-Photonics	Marseille (13)	Administrateur indépendant
Posithôt	Orsay (91)	Président du Conseil Stratégique

❖ M. Martin Mc Court

Société	Adresse	Poste
IDnow SAS	Cesson-Sévigné (35)	DG
IDnow GmbH	Munich (Allemagne)	Président
JCI Europe Communications Limited	Dublin (Irlande)	Administrateur
Eagle Wireless Inc	Ohio (US)	Administrateur
ComAp a.s.	Prague (Tchéquie)	Administrateur

❖ Mme Sophie Lerond

Société	Adresse	Poste
Ixcore Groupe	Saint Germain en Laye (78)	Directrice Générale Déléguée
IxCampus	Saint Germain en Laye (78)	Directrice Générale Déléguée
Egide	Bollène (84)	Administrateur

6.5 Rémunérations des mandataires versées au titre de l'exercice 2025

6.5.1 Rémunérations des mandataires sociaux dirigeants versées au titre de l'exercice 2025

La rémunération brute totale et les avantages en nature versés à chaque mandataire social au titre de l'exercice 2025 par la Société ainsi que toute société contrôlée sont indiqués dans le tableau ci-synthétique dessous (montants en euros) :

Rémunération allouée au titre de l'exercice 2025	M. Ignace Dupon (en €)	M. David Hien (en €)	M. Philippe Bensussan (en €)
Total rémunération mandat social 2025	113 233,89 €	24 394,46 €	
<i>Dont rémunération fixe</i>	95 833,35 €	24 394,46 €	
<i>Dont rémunération variable</i>			
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>			
<i>Dont avantages en nature</i>	17 400,54 €		
Total rémunération contrat de travail (ou autre contrat) 2025	Non applicable	148 631,28 €	
<i>Dont rémunération fixe</i>		131 980,81 €	
<i>Dont rémunération variable</i>		11 156 €	
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>		3 612,90 €	
<i>Dont avantages en nature</i>		1 881,57 €	
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur			
Rémunération au titre de conventions de prestations de services avec des sociétés contrôlées			96 000 € HT
TOTAL 2025	113 233,89 €	173 025,74 €	96 000 €

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place. De même, aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise au profit des mandataires sociaux dirigeants.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs au titre de l'exercice 2025, ces derniers ayant renoncé à toute rémunération à ce titre.

Aucune rémunération ou avantage de toute nature autres que ceux mentionnés ci-avant n'a été reçu par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre de l'exercice 2025 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Les mandataires sociaux bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Liberty Specialty Markets. La garantie est de 5 millions d'euros maximum, la franchise aux Etats-Unis est de 100 000 \$ par sinistre et la prime nette annuelle est de 10k€. Cette assurance est également applicable pour les administrateurs indépendants.

6.5.2 Rémunérations perçues par les administrateurs indépendants au titre de l'exercice 2025

La rémunération perçue par les administrateurs indépendants au titre de l'exercice 2025 est présentée ci-dessous :

Administrateurs indépendants	Rémunération d'administrateur (en €)	Autres rémunérations (en €)	Total 2025 (en €)
M. Martin Mc Court	0 €	0 €	0 €

Conformément à l'article L.225-45 du Code de commerce, l'assemblée générale alloue aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une enveloppe globale sous forme de somme fixe annuelle, dont le montant est fixé sur proposition du Conseil d'Administration.

La répartition de cette enveloppe globale entre les administrateurs est ensuite déterminée par le Conseil d'Administration. La politique en place chez Egide SA est de répartir l'enveloppe de rémunération entre les administrateurs indépendants uniquement.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société, qui s'est réunie le 2026 a fixé l'enveloppe de rémunération à attribuer aux administrateurs au titre de l'exercice 2026 à 6 000 €.

6.6 Politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2026

Définie par le Conseil d'Administration en fonction de la structure de la Société (taille, caractère international, capitalisation boursière), des comparables du secteur et de l'équivalent aux Etats-Unis.

Lors de sa réunion du 1er juillet 2025, le Conseil d'Administration a, sur avis du Comité des nominations et des rémunérations, fixé comme suit la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2026 :

Rémunération allouée au titre de son contrat de travail	Descriptif
<i>Dont rémunération fixe</i>	0 € brut.
<i>Dont rémunération variable</i>	0 € brut.
<i>Dont avantage en nature</i>	Pour l'exercice 2026, le Directeur général de la Société conservera son véhicule de fonction.
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	Néant
Rémunération allouée au titre de son mandat social	272 219,72 € brut
<i>Dont rémunération fixe</i>	230 000 € brut

<i>Dont rémunération variable</i>	Montant maximum de 25% de la rémunération fixe
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	Néant
<i>Dont avantage en nature</i>	42 219,72 € = (3 064,68 € véhicule + 39 155,04 GSC) Le Directeur Général bénéficiera d'une assurance GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprises) à souscrire par la Société à son profit au titre de son mandat social.

Pour l'exercice 2026, aucun élément de type *Golden Hello*, *Golden Parachute* ou indemnités de retraites (hors dispositions légales) ne sera octroyé au Directeur Général.

Le Directeur Général pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation engagés dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions et pourra bénéficier de tout plans d'option, d'actions gratuites ou autres mécanismes d'intéressements.

6.7 Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2026

Le Président du Conseil d'Administration ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions pour l'exercice 2026 mais pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation engagés dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions. Aucun avantage nature, stock-options ou autre élément de rémunération ne lui sera dû.

6.8 Délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du Code de commerce, la Société présente en Annexe 2 le tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

6.9 Conventions réglementées

Au cours de l'exercice écoulé, aucune nouvelle convention réglementée n'a été autorisée. La convention de prestations de services conclue le 13 novembre 2024 entre Egide et la société Loarwenn Consulting, société affiliée à Monsieur Philippe Bensussan, Président du Conseil d'Administration, s'est poursuivie, pour un montant comptabilisé de 96 000 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

7. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LA SOCIETE

7.1 Informations sur le capital social de la Société

7.1.1 Capital social et nombre d'actions

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 9 811 589 €, divisé en 19 623 178 actions de 0,50 euro de nominal chacune, entièrement libérée toutes de même catégorie.

7.1.2 Participations significatives dans la Société

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Société, le tableau ci-dessous présente l'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2025 :

Situation au 31 décembre 2025	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
iXCore	2.900.000	14,78%	2.900.000	14,71%
Autres	16.723.178	85,22%	16.815.902	85,29%
TOTAL	19.623.178	100%	19.715.902	100%

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

7.1.3 Franchissement de seuils légaux

Le tableau ci-dessous présente l'identité des actionnaires ayant émis des notifications de franchissement de seuils reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code et qui s'appliquent jusqu'au 1^{er} septembre 2025 (soit 3 ans après le changement de compartiment de cotation). La Société n'a pas été informée de franchissement de seuils éventuels au cours de l'exercice 2025.

Nom du déclarant	Date de la déclaration	Date du franchissement	Franchissement à la hausse / baisse	Seuil(s) franchis	Raisons du franchissement
iXCore	8 novembre 2024	8 novembre 2024	Hausse	20 % du capital et droits de vote	Souscription à une augmentation de capital
Vatel Capital	14 décembre 2023	14 décembre 2023	Hausse	5% du capital et droits de vote	Souscription à une augmentation de capital
Pléiade Ventures	13 septembre 2023	13 septembre 2023	Hausse	5% du capital et droits de vote	Souscription à une augmentation de capital

7.1.4 Autres valeurs mobilières donnant accès au capital

❖ BSPCE

BSPCE attribués au cours de l'exercice 2025 : Néant

BSPCE exercés au cours de l'exercice 2025 : Néant

BSPCE non encore exercés au 31 décembre 2025 : Néant

❖ Attribution gratuite d'actions

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2025 : Néant

Actions gratuites définitivement acquises au cours de l'exercice 2025 : Néant

Actions gratuites en cours de période d'acquisition au cours de l'exercice 2025 : Néant

❖ Options de souscription ou d'acquisition d'actions

Options de souscription ou d'acquisition d'actions attribuées au cours de l'exercice 2025 : Néant

Options de souscription ou d'acquisition d'actions exercées au cours de l'exercice 2025 : Néant

Options de souscription ou d'acquisition d'actions non encore exercés au 31 décembre 2025 : Néant

Numéro du plan	Plan n° 8.1	Plan n° 10.1	Plan n° 10.2	Plan n° 10.3	Plan n° 10.4	Plan n° 10.5	Total
Assemblée générale du	16/06/2016	19/06/2020	19/06/2020	19/06/2020	19/06/2020	19/06/2020	
Conseil du	19/05/2017	30/06/2020	22/03/2021	22/03/2021	29/09/2021	01/06/2023	
Nombre d'actions pouvant être souscrites en exercice des options attribuées	380 000	620 000	40 000	20 000	60 000	100 000	1 220 000
Date de départ d'exercice	19/05/2017	30/06/2020	22/03/2021	03/04/2021	29/09/2021	01/06/2023	
Date de fin d'exercice	18/05/2024	29/06/2027	21/03/2028	02/04/2028	28/09/2028	28/09/2030	
Levée minimum	2 500 actions	2 500 actions	2 500 actions	2 500 actions	2 500 actions	2 500 actions	
Durée d'acquisition minimum	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
Durée minimum de détention	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	
Prix de souscription	2,57 €	0,86 €	1,01 €	1,05 €	1,32 €	0,64 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options perdues ou abandonnées	355 000	540 000	20 000		40 000		955 000
Nombre restant à lever au 31.12.2023	25 000	80 000	20 000	20 000	20 000	100 000	265 000

❖ Bons de souscription d'actions

Il est indiqué que les 3.341.375 bons de souscription d'actions ont été détachés depuis le 8 novembre 2024 et pourront être exercés jusqu'au 13 mai 2026 inclus, étant précisé que 2 bons de souscription d'action (BSA) donneront le droit de souscrire à 1 action ordinaire de la Société au prix de 0,65€, soit une valeur nominale de 0,50€ et une prime d'émission de 0,15€ par action additionnelle.

Au 31 décembre 2024, 14 790 BSA avaient été exercés. Au cours de l'exercice 2025, 30 088 BSA ont été exercés.

❖ Obligations convertibles

Néant.

7.2 Droit de vote double

Aux termes de l'article 27 des statuts de la Société, il est prévu que « *Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.*

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle ».

7.3 Actionnariat des salariés

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce.

7.4 Marché de cotation des titres de la Société

Nous vous rappelons que les titres de la société Egide SA sont cotés sur le marché Euronext Growth régulé par Euronext depuis le 2 septembre 2022, sous la référence FR0000072373. Précédemment, ils étaient cotés sur le marché réglementé de Euronext Paris – Compartiment C, depuis le 11 juin 1999.

7.5 Actions auto-détenue et autocontrôle

Au 31 décembre 2025, la Société n'a aucune action auto-détenue.

7.6 Contrat de liquidité

Aucun contrat d'animation du titre n'a été mis en place.

7.7 Évolution du cours de bourse

Au 31 décembre 2025, le cours de l'action s'établissait à 1,086 €, soit une capitalisation boursière de **21 310 771 €**.

Evolution 2025 du cours de l'action et des volumes de titres échangés. Source : NYSE Euronext



Les bornes haute et basse du cours de l'action ont été les suivantes au cours de l'exercice 2025 (source Euronext Paris) :

	Plus haut	Plus bas
Cotation en séance	1,75€ ⁷	0,36€ ⁸
Cours de clôture	1,43€ ⁹	0,366€ ¹⁰

7.8 Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Une quote-part des loyers des véhicules de tourisme est considérée comme non-déductible par le C.G.I. En 2025, il s'agit d'une somme de 3 810€.

7.9 Informations sur les dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

⁷ Cours le plus haut lors de la séance du 24 décembre 2025.

⁸ Cours le plus bas lors de la séance du 3 février 2025.

⁹ Cours de clôture au 23 décembre 2025.

¹⁰ Cours de clôture au 27 février 2025.

La Société n'a pas fixé de politique particulière en matière de distribution de dividendes

Elle se réserve la possibilité d'offrir à ses actionnaires le choix du paiement du dividende en actions dans l'hypothèse où elle déciderait une distribution de dividendes.

7.10 Informations sur les prêts consentis par la Société

Il n'existe aucun prêt accordé par la Société à des microentreprises, des PME ou des ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques (article L.511-6, 3bis du Code monétaire et financier)

7.11 Pratiques anti-concurrentielles

Il est précisé que ni la Société, ni aucune entité du Groupe, n'a fait l'objet de poursuites ou condamnations pour pratiques anti-concurrentielles au cours de son existence.

7.12 Opérations réalisées en 2025 sur les titres Egide par les dirigeants sociaux, les personnes assimilées et leurs proches

En conformité avec l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et le règlement général de l'AMF, aucune déclaration concernant des transactions sur les actions Egide n'a été effectuée auprès de l'AMF par les dirigeants de la Société, les personnes assimilées ou leurs proches au cours de l'exercice 2025 et depuis le début de l'exercice 2026.

7.13 Informations sur les mandats des Commissaires aux comptes

Identité du Commissaire aux comptes	Fin de mandat
RSM Paris Représentée par Mme Régine Stephan Siège social : 5-7 Rue des italiens, 75009 Paris	Exercice clos le 31 décembre 2027

Le 25 juin 2026

Le Conseil d'Administration

Annexe 1 – Egide SA - Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en euros)

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2021 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2025 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 173 434	5 173 434	8 129 682	9 800 370	9 811 589
Nombre d'actions :					
- ordinaires	10 346 868	10 346 868	16 259 364	16 259 364	19 623 178
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	1 034 687	1 034 687	1 625 936	1 625 936	1 962 318
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	14 479 285	15 760 322	17 634 762	15 133 023	16 811 754
Résultat avant impôt, participation, dot.	472 343	439 065	(172 865)	263 957	770 494
Amortissements et provisions	(153 833)	(169 045)	(233 766)	(245 121)	(258 547)
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dotations amortissements et provisions	322 333	3 314 828	302 513	577 184	11 498 706
Résultat net	303 843	(2 706 719)	(241 612)	(68 106)	(10 469 665)
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements et provisions	0,06	0,06	0,00	0,00	0,03
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	0,03	(0,26)	(0,01)	(0,00)	(0,53)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	132	139	150	145	132
Masse salariale	4 344 884	4 640 728	5 685 137	4 833 120	5 013 004
Sommes versées en avantages sociaux					
[Sécurité Soc., œuvres sociales..]	1 668 176	1 720 080	1 995 007	2 027 521	1 948 851

Annexe 2 - Tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital au 31 décembre 2025

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, la Société présente le tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code :

Délégation ou autorisation	Date de la délégation	Durée	Plafond	Utilisation en 2025	Plafond résiduel au 31 12 2025
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie définie de personnes conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce	10/09/2025	18mois	2.500.000 € de nominal 3.750.000 €	Non	100%
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (ex-« placement privé »)	10/09/2025	26 mois	2.500.000 € de nominal 3.750.000 € de titres de créance	Non	100%
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société	10/09/2025	38 mois	2.500.000 € de nominal 3.750.000 € de titres de créances	Non	100%

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	10/09/2025	26 mois	2.500.000 € de nominal 3.750.000 € de titre de créances	Non	100%
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet en cas de demandes excédentaires d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	10/09/2025		15% de l'émission initiale	Non	100%
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées ou de certains d'entre eux	10/09/2025	38 mois	15% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration	Non	100%
Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux	10/09/2025	38 mois	10% du capital social au jour de l'assemblée générale	Non	100%
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	10/09/2025	26 mois	2.500.000 € de nominal	Non	100%

**Annexe 3 – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes
consolidés
et Comptes consolidés au 31 décembre 2025**



EGIDE SA

Siège social : SITE SACTAR - 84500 BOLLENE
Société anonyme au capital de 9 811 589 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2025



RSM

RSM Paris

5-7, rue des Italiens

75009 Paris

France

Tél. : +33 (0) 147 63 67 00

www.rsmfrance.fr

EGIDE SA

Siège social : SITE SACTAR – 84500 BOLLENE

Société anonyme au capital de 9 811 589 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société EGIDE SA,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EGIDE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

1. Continuité d'exploitation

Dans notre rapport du 27 juin 2025 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons formulé une impossibilité de certifier notamment du fait que nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés permettant de justifier le maintien du principe de continuité d'exploitation retenu par le groupe pour la préparation de ses comptes consolidés.

Cette limitation subsiste à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Actifs corporels

Dans notre rapport du 27 juin 2025 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons formulé une impossibilité de certifier notamment du fait que nous n'avions pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés permettant d'apprécier le caractère probant des projections utilisées pour la réalisation du test de valeur des actifs corporels et donc de nous prononcer sur la valeur nette comptable des actifs corporels concernés, qui s'élevait à 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Pour les mêmes raisons et du fait du contexte et des difficultés financières du sous-groupe américain, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur nette comptable de ces mêmes actifs au 31 décembre 2025, dont la valeur nette s'élève à 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2025.

3. Stocks

Dans notre rapport du 27 juin 2025, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons formulé une impossibilité de certifier notamment du fait que nous n'étions pas en mesure de chiffrer l'impact des anomalies identifiées et relatives au processus de valorisation des stocks d'encours et de produits finis ainsi qu'à la prise en compte de la sous-activité dans ces coûts. La valeur nette desdits stocks s'élevait à 2,9 millions d'euros. Cette limitation subsiste au 31 décembre 2025 sur les stocks des entités américaines et s'élève à 1,4 million d'euros.

Sur la base des diligences réalisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons relevé des anomalies complémentaires relatives au processus de valorisation des stocks d'or, pour lesquels nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments suffisants et appropriés permettant de justifier leur valorisation. Ces anomalies concernent le périmètre américain. La valeur nette des stocks d'or au 31 décembre 2025 s'élève à 0,4 million d'euros.

4. Comptes et transactions inter-compagnies

Dans notre rapport du 27 juin 2025 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons formulé une impossibilité de certifier en raison notamment de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant le suivi et la réconciliation des comptes et transactions inter-compagnies qui ne nous permettaient pas de vérifier le montant des comptes et transactions inter-compagnies ainsi que leur élimination dans les comptes consolidés.

Cette limitation subsiste au 31 décembre 2025 du fait de l'absence de conventions intra-groupe formalisées pour justifier des flux et de leur élimination entre les entités du groupe.

5. Passifs éventuels – demande de dommages et intérêts d'un des clients de la filiale EGIDE USA

Dans notre rapport du 27 juin 2025 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons formulé une impossibilité de certifier en raison notamment de l'absence d'éléments probants mis à notre disposition par la société pour apprécier les jugements exercés et le traitement comptable retenu y afférent, nous n'étions pas en mesure d'apprécier les conséquences éventuelles de ce litige sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024.

Cette limitation subsiste au 31 décembre 2025.

Observation

Nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note 3.1.2 « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Paris, le 3 juillet 2026

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Régine STEPHAN

Associé



EGIDE

EGIDE

**Etats financiers consolidés
au 31 décembre 2025**

Société par actions simplifiée au capital de 9 811 589 Euros au 31 décembre 2025
Siège social : Site SACTAR – 84500 BOLLENE
SIREN 388 070 352 – RCS AVIGNON

Sommaire

1	Etats financiers	4
1.1	Compte de résultat consolidé	4
1.2	Bilan consolidé	5
1.3	Tableau des flux de trésorerie consolidé	6
1.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
2	Présentation – Faits marquants – Evènements post-clôture	8
2.1	Activité	8
2.2	Faits marquants	8
2.3	Evènements post-clôture	9
3	Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation	10
3.1	Référentiel comptable	10
3.1.1	Continuité d'exploitation	10
3.1.2	Changement de méthode comptable	11
3.2	Modalités de consolidation	12
3.2.1	Méthodes de consolidation	12
3.2.2	Conversion en devise	12
3.2.3	Date d'arrêté comptable	12
3.3	Principes comptables et méthodes d'évaluation	13
3.3.1	Traitement des écarts d'acquisition	13
3.3.2	Immobilisations incorporelles	13
3.3.3	Immobilisations corporelles	13
3.3.4	Contrats de location financement	13
3.3.5	Immobilisations financières	14
3.3.6	Stocks de marchandises et d'approvisionnement	14
3.3.7	Créances et dettes	14
3.3.8	Parties liées	14
3.3.9	Trésorerie et valeurs mobilières de placement	14
3.3.10	Impôts sur les bénéfices	14
3.3.11	Provisions pour risques et charges	14
3.3.12	Engagements de retraite	14
3.3.13	Frais d'augmentation de capital	15
3.3.14	Coûts d'emprunts	15
3.3.15	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation	15
4	Périmètre de consolidation	16
4.1	Liste des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation	16
5	Compléments d'information relatifs au bilan	17
5.1	Ecarts d'acquisition	17
5.2	Immobilisations incorporelles	17
5.3	Immobilisations corporelles	17
5.4	Immobilisations financières	17
5.5	Stocks	18
5.6	Clients et comptes rattachés	18
5.7	Autres créances et comptes de régularisation	18
5.8	Trésorerie active	18
5.9	Capitaux propres	18
5.10	Autres fonds propres	19
5.11	Provisions pour risques et charges	19
5.12	Dettes financières	19
5.13	Dettes fournisseurs et autres dettes	19
6	Compléments d'information relatifs au compte de résultat	21
6.1	Chiffres d'affaires	21
6.2	Autres produits d'exploitation	21
6.3	Charges de personnel	21
6.4	Dotations aux amortissements et provisions	22

6.5	Résultat financier	22
6.6	Résultat exceptionnel	22
6.7	Impôts sur les résultats	22
7	Autres informations	24
7.1	Engagements hors bilan	24
7.2	Gestion du risque financier	24
7.3	Effectif	25
7.4	Honoraires des Commissaires aux Comptes	25

1 Etats financiers

1.1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Chiffre d'affaires	6.1	31 342	30 010
Autres produits d'exploitation	6.2	1 487	814
Produits d'exploitation		32 828	30 823
Achats consommés		(11 616)	(10 383)
Charges externes		(5 318)	(5 474)
Charges de personnel	6.3	(14 085)	(14 027)
Impôts et taxes		(262)	(372)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	6.4	(3 014)	(2 151)
Autres charges d'exploitation		(578)	(432)
Charges d'exploitation		(34 873)	(32 840)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(2 045)	(2 016)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(2 045)	(2 016)
Résultat financier	6.5	(1 071)	(695)
Résultat exceptionnel	6.6	-	91
Impôts sur les résultats	6.7	7	245
Résultat net des entités intégrées		(3 109)	(2 375)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(3 109)	(2 375)
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (Part du groupe)		(3 109)	(2 375)
<i>Nombre de titres émis à la clôture</i>		19 623 178	19 600 739

1.2 Bilan consolidé

Actif (En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital souscrit non appelé		-	-
Immobilisations incorporelles	5.2	3	5
<i>Dont écart d'acquisition</i>	5.1	-	-
Immobilisations corporelles	5.3	6 068	7 632
Immobilisations financières	5.4	473	576
Titres mis en équivalence		-	-
Actif immobilisé		6 543	8 212
Stocks et en-cours	5.5	6 242	8 044
Clients et comptes rattachés	5.6	2 642	3 081
Autres créances et comptes de régularisation (1)	5.7	2 780	3 014
Valeurs mobilières de placement	5.8	-	-
Trésorerie	5.8	1 983	1 848
Actif circulant		13 647	15 987
Total Actif		20 191	24 199
<i>(1) dont impôts différés actifs</i>		-	251
Passif (En euros)	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital		9 812	9 800
Primes liées au capital		1 116	1 115
Réserves (part du groupe)		(4 571)	(2 387)
Résultat (part du groupe)		(3 109)	(2 375)
Capitaux propres (Part du groupe)		3 248	6 153
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres	5.9	3 248	6 153
Autres fonds propres	5.1	395	460
Provisions	5.11	1 480	541
Dettes financières	5.12	7 397	9 357
Dettes fournisseurs	5.13	5 793	5 991
Autres dettes et comptes de régularisation (2)	5.13	1 878	1 698
Total des dettes		15 067	17 046
Total Passif		20 191	24 199
<i>(2) dont impôts différés passifs</i>		-	-
<i>(2) dont écarts d'acquisition négatifs</i>		-	-

1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Résultat net total des entités consolidées	(3 109)	(2 375)
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie :	-	-
Variation de l'impôt différé	251	-
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	5	-
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(65)	(317)
Dotations / Reprises aux amortissements prov. et dépréciations	2 324	1 400
Marge brute d'autofinancement	(593)	(1 293)
<i>Variation nette des stocks</i>	<i>1 374</i>	<i>(121)</i>
<i>Variation nette des clients et comptes rattachés</i>	<i>(160)</i>	<i>3</i>
<i>Variation nette des autres postes d'actifs</i>	<i>398</i>	<i>(1 171)</i>
<i>Variation nette des fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>134</i>	<i>1 361</i>
<i>Variation nette des autres postes du passif</i>	<i>674</i>	<i>(345)</i>
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	2 421	(272)
Flux net de trésorerie d'exploitation	1 828	(1 564)
Acquisitions d'immobilisations	(372)	(289)
Cessions d'immobilisations	-	-
Réduction des autres immobilisations financières	102	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Autres éléments	-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(271)	(289)
Émissions d'emprunts	909	59
Remboursements d'emprunts	(2 307)	(1 277)
Subventions d'investissement reçues	-	90
Augmentations / réductions de capital	12	1 606
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 386)	478
Incidence des variations de change	(37)	22
Variation de trésorerie	135	(1 353)
Trésorerie d'ouverture	1 848	3 201
Trésorerie de clôture	1 983	1 848

1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Au 31 décembre 2023	8 130	1 180	689	(3 078)	6 921	-	6 921
Affectation du résultat			(3 078)	3 078	-		-
Résultat de l'exercice				(2 375)	(2 375)		(2 375)
Augmentation de capital	1 670	(65)			1 605		1 605
Variations de change			2		2		2
Au 31 décembre 2024	9 800	1 115	(2 387)	(2 375)	6 153	-	6 153
Affectation du résultat			(2 375)	2 375	-		-
Résultat de l'exercice				(3 109)	(3 109)		(3 109)
Augmentation de capital	11	1			12		12
Variations de change			191		191		191
Au 31 décembre 2025	9 812	1 116	(4 571)	(3 109)	3 248	-	3 248

2 Présentation – Faits marquants – Evènements post-clôture

2.1 Activité

Le Groupe conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques ainsi que des composants métalliques et des matériaux dissipant la chaleur.

2.2 Faits marquants

Gouvernance de la Société

M. David HIEN a quitté le Groupe Egide et ses fonctions de Directeur Général le 31 juillet 2025. Le Conseil d'Administration, réuni le 1er juillet 2025 sous la présidence de M. Philippe BENSUSSAN, a annoncé la nomination de M. Ignace DUPON à la direction générale du Groupe, effective à compter du 1er août 2025.

Cette nomination s'inscrit dans une logique de continuité opérationnelle et stratégique, M. Ignace DUPON ayant occupé des postes clés au sein du Groupe depuis plus de dix ans, notamment en tant que dirigeant des filiales américaines EGIDE USA depuis 2023 et Santier depuis 2024.

Changement des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, PwC, n'a pas été renouvelé pour l'exercice 2025.

Le Cabinet RSM Paris conserve son mandat de Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2025.

Modifications statutaires

Lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2025, plusieurs articles des statuts de la Société Egide SA ont été modifiés (articles 11, 14, 15, 16, 17 et 19). Ces modifications visent à adapter les statuts aux évolutions récentes de la gouvernance du Groupe et à renforcer la clarté de certaines dispositions relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration et à la direction générale. Pour plus de précisions sur la nature de ces modifications, il convient de se référer au procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2025.

Autres faits marquants de l'exercice 2025

Augmentation du chiffre d'affaires d'Egide SA et d'Egide USA

En 2025, Egide SA affiche une progression solide de son activité (+12 %), tirée principalement par la forte dynamique de l'Imagerie Thermique, représentant l'essentiel de la croissance annuelle de l'entité. Cette évolution illustre la montée en gamme du mix produits (Imagerie Thermique et Optronique) en France. La croissance de l'activité 2025 d'Egide SA témoigne ainsi d'une orientation claire vers les lignes à forte valeur technologique, en parfaite continuité avec la stratégie déployée au niveau Groupe.

Egide USA enregistre une progression significative de son activité, portant son chiffre d'affaires de 8.30 M€ au 31 décembre 2024 à 10.75 M€ au 31 décembre 2025 (+ 29%). Cette hausse est largement tirée par les applications à haute technicité, notamment l'Imagerie Thermique, les batteries thermiques et dispositifs de mise à feu. Cette dynamique traduit l'efficacité des efforts engagés dans la diversification du portefeuille et le renforcement des positions d'Egide USA auprès de clients opérant dans les segments Défense, Sécurité et Aérospatial.

Santier connaît en 2025 une contraction marquée de son chiffre d'affaires, passant de 6.93 M€ à 4.09 M€, soit une baisse de -2.84 M€, directement liée à l'arrêt d'un certain nombre de programmes à forte valeur ajoutée avec des clients de premier plan aux États-Unis et en Asie.

2.3 Evènements post-clôture

Regroupement des opérations américaines sur le site de Cambridge (MD, USA)

Le 20 mars 2026, le Groupe a annoncé le regroupement de ses opérations industrielles américaines sur son site de Cambridge (Maryland, USA), accompagné de la fermeture programmée du site de Santier (San Diego, Californie) et du transfert progressif des activités correspondantes.

Cette décision s'inscrit dans la stratégie de simplification de l'organisation industrielle du Groupe en Amérique du Nord et vise à renforcer sa compétitivité ainsi que sa performance opérationnelle.

La transition est conduite de manière progressive, en coordination avec les clients concernés, afin d'assurer la continuité de service.

La production sur le site de San Diego a pris fin et a été arrêtée à fin avril 2026. La fermeture effective du site, comprenant les opérations de nettoyage et de finalisation, interviendra au cours de l'été 2026.

Situation géopolitique au Moyen-Orient

L'évolution de la situation géopolitique au Moyen-Orient constitue par ailleurs un facteur d'attention pour le Groupe, compte tenu de ses effets potentiels sur l'environnement économique, les conditions de marché et, plus généralement, l'activité de certaines zones ou certains clients exposés.

3 Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation

3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2024-05, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les comptes des différentes sociétés du Groupe sont retraités afin de se conformer à ces principes.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Les montants indiqués dans le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé et les tableaux présentés dans l'annexe aux comptes consolidés peuvent ne pas toujours correspondre à la somme calculée des postes respectifs en raison de différences d'arrondi.

Le règlement ANC 2024-05, homologué le 24 décembre 2024, modifiant le règlement ANC 2020-01 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Élargit le champ d'application de l'ancienne méthode optionnelle rebaptisée « méthode alternative applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun »,
- Supprime la ligne « Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence » placée en des-sous de l'agrégat « Résultat net des entités intégrées » pour la remplacer par la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence qui inclut :
 - o La quote-part de l'entité détentrice des titres dans les résultats des entités mises en équivalence,
 - o Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés à ces entités,
 - o Les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés à ces entités.

La première application de ces dispositions n'a pas d'incidence sur la présentation du compte de résultat consolidé.

Le Groupe comptabilisait déjà les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs ainsi que les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités mises en équivalence sous la rubrique « Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence » et prévoit que les écarts d'acquisition négatifs figurent désormais sur une ligne distincte « dont Ecarts d'acquisition négatifs » au sein de la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ».

Par ailleurs, le compte de résultat consolidé comporte désormais une ligne spécifique intitulée « Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées ».

3.1.1 Continuité d'exploitation

En 2025, le Groupe a poursuivi son recentrage sur ses marchés stratégiques, en particulier la Défense et l'Aérospatiale, ainsi que sur les applications à forte intensité technologique, dont l'imagerie thermique constitue un moteur structurant de développement.

Dans un environnement marqué par des tensions géopolitiques persistantes et par le renforcement des politiques de souveraineté en Europe, la dynamique des marchés de la Défense constitue un facteur de soutien à l'activité du Groupe.

Le Groupe entend s'appuyer sur la diversification de son portefeuille clients et produits, ainsi que sur son positionnement sur les applications critiques pour soutenir son développement et renforcer progressivement la résilience de son modèle d'affaires.

Egide poursuit en parallèle l'évolution de son organisation commerciale, en renforçant la gestion des comptes clés et de ses actions de développement commercial, afin d'améliorer la captation de nouvelles opportunités de croissance sur ses marchés prioritaires.

Enfin, la rationalisation du dispositif industriel en Amérique du Nord, avec la fermeture du site de Santier et le regroupement de ses opérations sur le site d'Egide USA à Cambridge, vise à contribuer à la concentration des ressources, au renforcement de la cohérence industrielle du Groupe et à l'amélioration progressive de sa

performance opérationnelle et financière. Ce transfert se fait de manière progressive, Santier poursuivant l'exécution de toutes les commandes en cours et les nouvelles commandes étant traitées par Egide USA, la fermeture effective du site de Santier à San Diego devant en principe intervenir au cours du second semestre, une fois les livraisons finales assurées. Durant cette période de réorganisation, les activités américaines du Groupe Egide bénéficient du soutien financier de la structure française Egide SA.

3.1.2 Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers qui modifie le Plan Comptable Général.

Ce texte, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter de 2025, constitue un changement de méthode comptable s'imposant à la Société.

En conséquence, les états financiers de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouvelles dispositions du règlement. Les principales modifications induites portent sur :

- La définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux seuls événements majeurs et inhabituels (les opérations courantes étant enregistrées en résultat d'exploitation ou financier) ;
- La suppression de la technique des transferts de charges ;
- Et l'adoption de nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat harmonisés définis par l'ANC, impliquant quelques reclassements de postes pour mise en conformité.

Conformément aux dispositions de ce règlement, l'application est prospective à compter du 1er janvier 2025 sans reprise des comptes comparatifs antérieurs ni sur les valeurs d'ouverture au 1er janvier 2025.

Les comptes 2024, tels qu'ils avaient été établis selon l'ancien référentiel ont été repris dans le présent document.

L'adoption du règlement 2022-06 modifie essentiellement la présentation du compte de résultat et du bilan 2025. Aucun effet sur le résultat net ni sur les capitaux propres n'est à constater du fait de ce changement. L'application de cette nouvelle norme comptable n'impacte pas la lisibilité des comptes consolidés du Groupe Egide.

Les impacts suivants concernant uniquement la présentation des états financiers sont les suivants :

Poste ancien PCG	Nouveau poste ANC 2022-06	Montant 31/12/2024	Montant 31/12/2025
Transferts de charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	6	-
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Autres produits (en 2025)	379	759
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Autres charges (en 2025)	(287)	(32)
Produits cessions immobilisations incorporelles. & corporelles	Autres produits (en 2025)	-	-
VNC actifs incorporels et corporels cédés	Autres charges (en 2025)	-	(5)
Dotations aux charges à répartir	Charges financières	(4)	(4)
Plus-ou-moins value de consolidation	Produits financiers	-	-
Produits cessions actifs financiers	Produits financiers	-	-
VNC actifs financiers cédés	Charges financières	-	-

Impact sur les capitaux propres d'ouverture :

Nature de l'impact	Montant
Capitaux propres (Part du groupe) au 01/01/2025 avant réforme	6 153
Impact du changement de réglementation	-
Capitaux propres (Part du groupe) au 01/01/2025 après réforme	6 153

Impact sur le résultat de l'exercice comparatif 2024 :

	Avant réforme	Montant 31/12/2024	Montant 31/12/2025
Résultat d'exploitation	(2 021)	(2 016)	(2 045)
Résultat financier	(691)	(695)	(1 071)
Résultat exceptionnel	91	91	-
Résultat net	(2 375)	(2 375)	(3 109)

3.2 Modalités de consolidation

3.2.1 Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2025. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe EGIDE assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques relatifs à des sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées dans leur totalité et pour les sociétés contrôlées conjointement, ces opérations sont éliminées au pourcentage de contrôle direct.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et ceux des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires".
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

3.2.2 Conversion en devise

3.2.2.1 Transactions et soldes en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

En revanche, les écarts issus de la conversion des dettes et créances faisant partie intégrante de l'investissement net à l'étranger ou pris en couverture de l'investissement net à l'étranger sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

3.2.2.2 Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan,
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions),
- Et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

3.2.3 Date d'arrêté comptable

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2025, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

3.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les actifs, les passifs, les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe.

3.3.1 Traitement des écarts d'acquisition

Notion d'écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

Conformément au règlement ANC 2020-01, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

Dépréciation des écarts d'acquisition positifs

Les écarts d'acquisition positifs inscrits à l'actif immobilisé font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

3.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, ou à leur coût de production. Elles sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	12 ans
Relations clientèle et Technologies	Linéaire	10 ans
Marques	Linéaire	15 ans

3.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, ou à leur coût de production le cas échéant.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions	Linéaire	25 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

3.3.4 Contrats de location financement

Dans les comptes consolidés, les biens mis à disposition par contrat de location financement sont traités comme s'ils avaient été achetés à crédit, à condition que les contrats de location transfèrent au locataire l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué, que cette propriété soit effectivement transférée en fin du contrat ou non.

L'application de cette méthode consiste à :

- Enregistrer le bien concerné en immobilisation à l'actif du bilan, soit à la valeur stipulée au contrat, soit à sa juste valeur en l'absence d'indication dans le contrat et à l'amortir conformément à sa nature ;
- Comptabiliser au passif la dette financière correspondante et à considérer le loyer versé comme l'annuité de remboursement de l'emprunt (frais financiers et capital).

3.3.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.3.6 Stocks de marchandises et d'approvisionnement

Les stocks de marchandises, matières et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen.

Les stocks d'encours et de produits sont évalués au coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée en fonction de l'ancienneté du stock et de son niveau de rotation. Il est appliqué au coût de revient un coefficient de dépréciation en fonction de ces critères.

3.3.7 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3.8 Parties liées

Il n'existe pas de transaction avec les parties liées autres que les transactions conclues aux conditions normales du marché.

3.3.9 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de la bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

3.3.10 Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le Groupe comptabilise des impôts différés en cas:

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement ANC 2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche (5 ans au maximum).

3.3.11 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les risques connus ou estimés à la clôture de l'exercice.

3.3.12 Engagements de retraite

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du groupe vis-à-vis de ses salariés.

Cet engagement correspond aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du groupe. Il est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite (entre 63 et 65 ans), avec salaire de fin de carrière, selon la méthode rétrospective pour l'ensemble des salariés, en tenant compte notamment :

- Des droits conventionnels acquis par les salariés en fonction de leur ancienneté,
- Du taux de rotation calculé selon un turnover moyen déterminé en fonction de la tranche d'âge et la catégorie de chaque personne,
- Des salaires et traitements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- D'un taux de revalorisation annuel des salaires (hors inflation) de 2 %,
- De l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques : table INSEE INSEE 2000-2002 (TH00-02 et TF 00-02),

- D'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année : le taux retenu au 31 décembre 2025 est de 4,11 % (taux Markit Iboxx corporate AA 10+).

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision.

3.3.13 Frais d'augmentation de capital

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le Groupe impute les frais d'augmentation de capital sur les primes d'émission, en tenant compte de l'effet impôt.

3.3.14 Coûts d'emprunts

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en frais d'émission d'emprunt et étalés sur les durées d'emprunt de manière linéaire.

3.3.15 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales. Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

4 Périmètre de consolidation

4.1 Liste des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont listées ci-dessous :

Sociétés	Siège social	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
		Méthode	% intérêt	Méthode	% intérêt
Egide SA	Bollène (France)	Intégration globale	Mère	Intégration globale	Mère
Egide USA LLC	Wilmington – Delaware (USA)	Intégration globale	100,00%	Intégration globale	100,00%
Egide USA Inc.	Cambridge – Maryland (USA)	Intégration globale	100,00%	Intégration globale	100,00%
Santier Inc.	San Diego – Californie (USA)	Intégration globale	100,00%	Intégration globale	100,00%

5 Compléments d'information relatifs au bilan

5.1 Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Variations de change	31 décembre 2025
Egide USA Inc.	57 599	-	-	-	-	57 599
SANTIER Inc.	1 518	-	-	-	(164)	1 354
Valeurs brutes	59 117	-	-	-	(164)	58 953
Egide USA Inc.	(57 599)	-	-	-	-	(57 599)
SANTIER Inc.	(1 518)	-	-	-	164	(1 354)
Dépréciations	(59 117)	-	-	-	164	(58 953)
Egide USA Inc.	-	-	-	-	-	-
SANTIER Inc.	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes	-	-	-	-	-	-

5.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Variations de change	31 décembre 2025
Concessions, brevets et droits similaires	421	-	(179)	70	-	312
Valeurs brutes	421	-	(179)	70	-	312
Concessions, brevets et droits similaires	(417)	(71)	179	-	-	(308)
Amortissements	(417)	(71)	179	-	-	(308)
Concessions, brevets et droits similaires	5	(71)	-	70	-	3
Valeurs nettes	5	(71)	-	70	-	3

5.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Variations de change	31 décembre 2025
Terrains, agencements et constructions	3 238	-	-	-	(348)	2 890
Installations techniques matériel & outillage	21 207	266	(1 146)	38	(1 120)	19 245
Autres immobilisations corporelles	3 956	88	(240)	-	(251)	3 553
Immobilisations corporelles en cours	515	10	-	(76)	(9)	440
Valeurs brutes	28 916	363	(1 386)	(38)	(1 727)	26 127
Terrains, agencements et constructions	(1 216)	(112)	-	-	135	(1 193)
Installations techniques matériel & outillage	(16 412)	(1 084)	1 141	10	771	(15 573)
Autres immobilisations corporelles	(3 656)	(117)	240	-	240	(3 293)
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(21 284)	(1 313)	1 381	10	1 146	(20 060)
Terrains, agencements et constructions	2 022	(112)	-	-	(213)	1 697
Installations techniques matériel & outillage	4 795	(818)	(5)	48	(349)	3 672
Autres immobilisations corporelles	300	(30)	-	-	(11)	259
Immobilisations corporelles en cours	515	10	-	(76)	(9)	440
Valeurs nettes	7 632	(950)	(5)	(27)	(582)	6 068

5.4 Immobilisations financières

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Variations de change	31 décembre 2025
Dépôts et cautionnements versés	576	10	(102)	-	(11)	473
Valeurs brutes	575	10	(102)	-	(11)	473
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	576	10	(102)	-	(11)	473
Valeurs nettes	575	10	(102)	-	(11)	473

L'échéancier des immobilisations financières est le suivant :

En milliers d'euros	31 décembre 2025	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Dépôts et cautionnements versés	473	-	473
Valeurs nettes	473	-	473

5.5 Stocks

Les stocks et en cours se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Variations de change	31 décembre 2025
Stocks de matières, fournitures et autres	8 264	-	-	(836)	(516)	6 911
En-cours de biens	1 731	-	-	180	(99)	1 812
En-cours de services	-	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires finis	2 235	-	-	223	(102)	2 356
Stocks de marchandises	18	-	-	27	(3)	42
Valeurs brutes	12 248	-	-	(406)	(720)	11 122
Stocks de matières, fournitures et autres	(3 223)	(876)	8	-	255	(3 837)
En-cours de biens	(355)	-	42	-	37	(277)
En-cours de services	-	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires finis	(622)	(248)	108	-	-	(763)
Stocks de marchandises	(3)	-	-	-	-	(3)
Dépréciations	(4 204)	(1 125)	157	-	292	(4 880)
Stocks de matières, fournitures et autres	5 041	(876)	8	(836)	(261)	3 075
En-cours de biens	1 376	-	42	180	(62)	1 535
En-cours de services	-	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires finis	1 613	(248)	108	223	(102)	1 593
Stocks de marchandises	14	-	-	27	(3)	38
Valeurs nettes	8 044	(1 125)	157	(406)	(428)	6 242

5.6 Clients et comptes rattachés

Les créances se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Variations de change	31 décembre 2025
Créances clients	3 113	-	-	(209)	(230)	2 674
Valeurs brutes	3 113	-	-	(209)	(230)	2 674
Dépréciations clients et comptes rattachés	(32)	-	-	-	-	(32)
Dépréciations	(32)	-	-	-	-	(32)
Créances clients	3 081	-	-	(209)	(230)	2 642
Valeurs nettes	3 081	-	-	(209)	(230)	2 642

L'échéancier des créances clients est le suivant :

En euros	31 décembre 2025	Échéance inférieure à 1 an	Échéance supérieure à 1 an
Créances clients	2 674	2 674	-
Valeurs brutes	2 674	2 674	-

5.7 Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Variations de change	31 décembre 2025
Avances et acomptes versés sur commandes	47	-	-	369	(2)	414
Créances sur personnel et organismes sociaux	48	-	-	90	(5)	133
Créances fiscales hors Impôt sur les sociétés	174	-	-	77	-	251
Impôts différés - Actif	251	-	-	(251)	-	-
Impôt sur les sociétés	479	-	-	(220)	-	259
Charges constatées d'avance	460	-	-	26	(30)	456
Autres créances	1 555	(4)	-	(689)	406	1 268
Valeurs nettes	3 014	(4)	-	(599)	369	2 780

5.8 Trésorerie active

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Variations de change	31 décembre 2025
Trésorerie	1 848	-	-	172	(37)	1 983
Valeurs brutes	1 848	-	-	172	(37)	1 983
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Trésorerie	1 848	-	-	172	(37)	1 983
Valeurs nettes	1 848	-	-	172	(37)	1 983

5.9 Capitaux propres

Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 19 623 178 actions d'une valeur nominale de 0,50 €.

5.10 Autres fonds propres

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations / Quote-part virée	Diminutions	Autres mouvements	Variations de change	31 décembre 2025
Subventions d'investissements	460	(65)	-	-	-	395
Valeurs nettes	460	(65)	-	-	-	395

5.11 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Variations de change	31 décembre 2025
Provisions pour pertes de change	-	486	-	-	-	486
Provisions pour risques	66	454	(20)	-	-	499
Autres provisions	475	51	(32)	-	-	495
Valeurs nettes	541	991	(52)	-	-	1 480

En 2024, la filiale américaine Egide USA Inc a reçu de l'un de ses clients une demande de dommages et intérêts de 1.9 M USD concernant des produits vendus en 2022 pour la somme de \$41 838 prétextant des défauts de qualité. Aucune provision n'avait été comptabilisée dans les états financiers 2024, la raison du défaut de qualité n'ayant été ni établie, ni documentée par le client et la responsabilité d'Egide USA n'ayant pas été démontrée.

Au 31 décembre 2025, cette réclamation n'a fait l'objet d'aucune suite de la part du client concerné. Par conséquent, en l'absence de nouvelle action et de justification du bien-fondé de la réclamation et de son montant éventuel, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes annuels 2025.

5.12 Dettes financières

L'endettement financier du Groupe se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Variations de change	31 décembre 2025
Emprunts obligataires	477	-	-	(264)	-	-	213
Emprunts auprès d'établissements de crédit	901	-	-	(289)	35	-	648
Autres dettes financières	7 976	-	909	(1 753)	113	(711)	6 534
Intérêts courus sur emprunts	3	-	-	(1)	-	-	2
Valeurs nettes	9 357	-	909	(2 307)	149	(711)	7 397

L'échéancier de ces emprunts et dettes est le suivant :

En milliers d'euros	31 décembre 2025	Échéance inférieure à 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance au- delà de 5 ans
Emprunts obligataires nets des primes sur obligations	213	213	-	-
Emprunts auprès d'établissements de crédit	648	286	362	-
Autres dettes financières	6 534	1 553	1 935	3 046
Intérêts courus sur emprunts	2	2	-	-
Valeurs nettes	7 397	2 053	2 297	3 046

5.13 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Variations de change	31 décembre 2025
Dettes fournisseurs	5 991	-	-	164	(362)	5 793
Avances et acomptes reçus	39	-	-	(32)	(0)	7
Dettes sociales	838	-	-	69	(30)	877
Dettes fiscales hors Impôt sur les sociétés	728	-	-	(37)	-	691
Autres dettes	62	-	-	246	(6)	303
Valeurs nettes	7 689	-	-	380	(398)	7 671

L'échéancier de dettes fournisseurs et autres dettes est le suivant :

En milliers d'euros	31 décembre 2025	Échéance inférieure à 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance au- delà de 5 ans
Dettes fournisseurs	5 793	5 793	-	-
Avances et acomptes reçus	7	7	-	-
Dettes sociales	877	877	-	-
Dettes fiscales hors Impôt sur les sociétés	691	691	-	-
Autres dettes	303	303	-	-
Valeurs nettes	7 671	7 671	-	-

6 Compléments d'information relatifs au compte de résultat

6.1 Chiffres d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Ventes de marchandises	30 954	29 019
Ventes de services	381	389
Produits des activités annexes	7	602
Chiffre d'affaires	31 342	30 010

Le chiffre d'affaires par domaine d'application se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Imagerie thermique	14 275	11 347
Puissance	4 702	5 791
Optronique	2 782	4 117
Hyperfréquence	4 327	4 744
Autres éléments dont études	5 256	4 011
Chiffre d'affaires	31 342	30 010

Le chiffre d'affaires par zone géographique se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Amérique du Nord	13 201	13 382
Europe	7 556	7 176
Asie et Reste du monde	10 585	9 452
Chiffre d'affaires	31 342	30 010

6.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Subventions d'exploitation	32	148
Production stockée	371	65
Reprise sur amortissement et provisions d'exploitation	209	580
Autres produits	875	21
Autres produits d'exploitation	1 487	814

6.3 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Rémunérations du personnel	(11 416)	(11 179)
Charges sociales	(2 669)	(2 849)
Autres charges de personnel	-	-
Charges de personnel	(14 085)	(14 027)

6.4 Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Dotations aux amortissements d'exploitation	(1 384)	(1 703)
Dotations aux provisions	(505)	-
Dotations aux dépréciations d'actifs circulants	(1 125)	(448)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(3 014)	(2 151)

6.5 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Charge d'intérêts	(589)	(695)
Pertes et gains de change	(48)	31
Autres charges et produits financiers	52	(31)
Résultat financier	(1 071)	(695)

6.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Autres charges et produits exceptionnels	-	91
Résultat exceptionnel	-	91

6.7 Impôts sur les résultats

Détail des postes du bilan

	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Variations
Impôts différés actif	-	251	(251)
Impôts différés passif	-	-	-
Total impôts différés net	-	251	(251)
Impact sur les réserves consolidées	-	251	-
Impact sur le résultat consolidé	(251)	-	(251)
Total impôts différés net	(251)	251	(251)

Ventilation de l'imposition différée par nature

Impôt différé actif	31 décembre 2024	Variation périmètre	Impact résultat	Autres variations	31 décembre 2025
Déficit reportable	251	-	(251)	-	-
Compensation IDA/IDP	-	-	-	-	-
Total	251	-	(251)	-	-

Impôt différé passif	31 décembre 2024	Variation périmètre	Impact résultat	Autres variations	31 décembre 2025
Compensation IDA/IDP	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Détail de la charge d'impôt sur les sociétés

En milliers d'euros	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Impôt sur les bénéfices	259	245
Impôts différés	(251)	-
Total	7	245

Le produit d'impôt sur les bénéfices intègre des crédits d'impôt pour 259 milliers d'euros en 2025 et 245 milliers d'euros en 2024.

Preuve d'impôt

En milliers d'euros	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	(3 109)	(2 375)
Impôts sur les résultats (1)	7	245
Résultat net avant impôt	(3 116)	(2 620)
Impôt théorique au taux en vigueur (2)	779	655
Différence d'impôt (2) - (1)	(772)	(410)
Différences permanentes	2 426	3
Crédits d'impôt	259	245
Différence de taux d'impôt	(95)	-
Effet de la non-reconnaissance des impôts différés	(3 362)	(658)
Différence expliquée	(772)	(410)

7 Autres informations

7.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés

Engagements en faveur des sociétés liées

Egide USA LLC s'est portée caution en faveur de la société H.G. Fenton Development Company, propriétaire du bâtiment loué par Santier Inc à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de garantir les loyers dus pour un montant estimé à 141 milliers de dollars soit 120 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Engagements en faveur des établissements de crédit

Les engagements de crédit-bail d'Egide concernent uniquement les postes suivants et se résument comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Valeur des biens à la signature du contrat	1 960 891	1 755 552
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis	1 034 560	681 797
Au cours de l'exercice	317 389	311 446
Cumulées à l'ouverture de l'exercice	717 171	370 351
Redevances payées	1 425 126	796 098
Au cours de l'exercice	328 294	327 512
Cumulées à l'ouverture de l'exercice	1 096 832	468 586
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	666 191	960 883
Prix d'achat résiduel	12 660	12 363

Engagements d'affacturage

L'entreprise cède ses créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. L'encours hors bilan dans les comptes sociaux d'Egide SA est de 2 361 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

En cas de non-paiement d'une créance, l'entreprise serait appelée à remboursement l'avance reçue.

Subventions d'investissement

Dans le cadre de la subvention d'investissement octroyée par Bpifrance en date du 7 janvier 2021, la société s'était engagée à réaliser un certain niveau d'investissements.

Au 31 décembre 2025, ces investissements ont été totalement réalisés.

Engagements reçus

La société Egide SA bénéficie de la garantie Bpifrance (fonds Innovation Standard) à hauteur de 40% de l'encours du crédit souscrit auprès du LCL.

L'encours garanti au 31 décembre 2025 s'élève à 400 milliers d'euros × 40% soit 160 milliers d'euros.

7.2 Gestion du risque financier

Risque de change

Le risque de change auquel est exposé le Groupe est principalement un risque dit « de transaction », c'est-à-dire le risque de non-alignement entre les devises dans lesquelles les revenus et les coûts du Groupe sont respectivement générés et encourus.

Compte tenu des équilibres respectifs des entités du Groupe au regard des monnaies, aucune couverture de change n'est jugée nécessaire.

Les cours de change utilisés pour établir les états financiers consolidés sont les suivants :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2025	Ouverture	2025	Ouverture
Euro	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Dollar américain	0,8511	0,9543	0,8855	0,9244

Risque de taux

L'endettement du Groupe est essentiellement lié au financement à court terme de besoin de fonds de roulement, notamment les créances clients. Ces financements sont donc sensibles aux hausses de taux d'intérêts.

Les filiales américaines n'ont plus d'endettement à long terme et uniquement un crédit revolving, finançant les comptes clients et une partie du stock.

Aucune mesure de couverture de taux n'a été prise.

7.3 Effectif

L'effectif total du Groupe se décompose comme suit :

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France - Trappes)	-	-	-	-	1	1
Egide SA (France - Bollène)	38	93	131	40	89	129
Egide USA (USA - Cambridge)	41	35	76	32	37	69
Santier (USA - San Diego)	32	10	42	35	10	45
Total	111	138	249	107	137	244

7.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat consolidé se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Honoraires afférents à la certification des comptes	176	204
RSM	176	141
PriceWaterhouseCoopers Audit	-	63
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	11	-
RSM	11	-
Total	187	204

**Annexe 4 – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
et Comptes annuels au 31 décembre 2025**



EGIDE SA

Siège social : SITE SACTAR - 84500 BOLLENE
Société anonyme au capital de 9 811 589 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



RSM Paris
5-7, rue des Italiens
75009 Paris
France
Tél. : +33 (0) 147 63 67 00
www.rsmfrance.fr

EGIDE SA

Siège social : SITE SACTAR – 84500 BOLLENE
Société anonyme au capital de 9 811 589 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société EGIDE SA,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EGIDE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

1. Continuité d'exploitation

Dans notre rapport du 27 juin 2025 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons formulé une impossibilité de certifier notamment du fait que nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés permettant de justifier le maintien du principe de continuité d'exploitation retenu par la société pour la préparation de ses comptes annuels.

Cette limitation subsiste à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2025, notamment quant aux hypothèses retenues sous-tendant les besoins de trésorerie des filiales américaines sur l'exercice 2026 et des conséquences sur la trésorerie d'Egide SA en lien avec le soutien financier vis-à-vis de ses filiales.

2. Comptes et transactions inter-compagnies

Dans notre rapport du 27 juin 2025 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons formulé une impossibilité de certifier en raison notamment de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant le suivi et la réconciliation des comptes et transactions inter-compagnies qui ne nous permettaient pas de vérifier le montant des comptes et transactions inter-compagnies.

Cette limitation subsiste au 31 décembre 2025 du fait de l'absence de conventions intra-groupe formalisées pour justifier des flux et de leur élimination entre les entités du groupe.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes suivantes de l'annexe :

- Note 3.3 « changement de réglementation comptable » concernant les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Note 3.6 « immobilisations financières » concernant le changement d'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation Egide USA LLC qui a conduit à comptabiliser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 une dotation pour dépréciation des titres EGIDE USA LLC pour un montant de 5 609 K€ ;
- Note 12 « tableau des dépréciations » concernant les dépréciations comptabilisées au titre des créances rattachées aux participations et comptes courants intra-groupes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Outre l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, appellent de notre part l'observation suivante :

le rapport de gestion du Conseil d'administration ne précise pas que la perte de l'exercice a pour conséquence de porter les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social et qu'il appartient au Conseil d'administration, en conséquence, de convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le délai de quatre mois qui suit l'approbation des comptes à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Paris, le 3 juillet 2026
Le commissaire aux comptes
RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Regine Stephan
Le 3 juil. 2026



doc_LY7w
tx_DPvbm7ElmmW5

Régine STEPHAN

Associé



COMPTES SOCIAUX 2025

EGIDE SA

(Montants en euros)

Société anonyme au capital de 9.811.589 euros au 31 décembre 2025
Siège social : Site Sactar – 84500 – BOLLENE
SIREN 338 070 352 RCS AVIGNON

Bilan actif (en euros)

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	311 582	308 465	3 117	4 669
Fonds commercial	152 449	152 449		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	464 031	460 914	3 117	4 669
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	19 901	9 354	10 548	12 595
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 253 193	7 815 291	437 902	466 205
Autres immobilisations corporelles	1 245 181	1 108 804	136 377	214 289
Immobilisations en cours	367 049		367 049	433 220
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	9 885 325	8 933 449	951 876	1 126 308
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	82 984 842	82 594 296	390 546	6 000 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	435 415		435 415	447 735
TOTAL immobilisations financières :	83 420 257	82 594 296	825 961	6 447 735
ACTIF IMMOBILISÉ	93 769 612	91 988 659	1 780 953	7 578 713
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	3 399 620	1 356 959	2 042 661	1 934 059
Stocks d'en-cours de production de biens	1 034 784		1 034 784	792 608
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	1 440 124	641 686	798 438	709 070
Stocks de marchandises	4 808	3 490	1 318	
TOTAL stocks et en-cours :	5 879 336	2 002 135	3 877 201	3 435 737
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	351 221		351 221	45 853
Créances clients et comptes rattachés	1 550 193	509 186	1 041 007	1 134 449
Autres créances	5 324 940	3 928 114	1 396 826	6 029 713
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 226 354	4 437 300	2 789 054	7 210 015
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 802 360		1 802 360	1 442 339
Charges constatées d'avance	257 718		257 718	169 374
TOTAL disponibilités et divers :	2 060 077		2 060 077	1 611 713
ACTIF CIRCULANT	15 165 768	6 439 435	8 726 332	12 257 465
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	486 121		486 121	
TOTAL GÉNÉRAL	109 421 501	98 428 094	10 993 407	19 836 177

Bilan passif (en euros)

RUBRIQUES	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 9 807 978	9 811 589	9 800 370
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	798 821	798 074
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	355 876	355 876
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	5 311 006	5 311 006
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 470 520)	-3 402 414
Résultat de l'exercice	(10 469 665)	-68 106
TOTAL situation nette :	2 337 107	12 794 806
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	395 173	459 857
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 732 280	13 254 662
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	985 573	65 952
Provisions pour charges	494 711	474 970
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 480 284	540 922
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	212 568	476 923
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 426 205	982 361
Emprunts et dettes financières divers	476 984	539 471
TOTAL dettes financières :	2 115 757	1 998 755
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	6 460	
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 152 065	2 599 171
Dettes fiscales et sociales	1 341 981	1 269 491
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	95 272	142 178
TOTAL dettes diverses :	4 595 778	4 010 840
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	6 711 535	6 040 593
Ecarts de conversion passif	69 307	
TOTAL GÉNÉRAL	10 993 407	19 836 177

Compte de résultat (première partie en euros)

RUBRIQUES	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Ventes de marchandises	91 549	137 417
Production vendue de biens	16 046 061	13 685 158
Production vendue de services	674 144	1 310 448
Chiffres d'affaires nets	16 811 754	15 133 023
Production stockée	351 060	222 224
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	97 152	148 043
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	166 934	85 530
Autres produits	116 150	14 477
PRODUITS D'EXPLOITATION	17 543 050	15 603 298
CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises [et droits de douane]	(756)	66 615
Variation de stock de marchandises	(1 319)	(3 268)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 364 707	4 033 790
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]	(321 199)	62 252
Autres achats et charges externes	3 849 695	3 781 039
TOTAL charges externes :	8 891 128	7 940 428
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	182 614	195 035
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	5 013 004	4 833 120
Charges sociales	1 948 851	2 027 521
TOTAL charges de personnel :	6 961 855	6 860 641
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	312 911	245 182
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	4 752 192	417 244
Dotations aux provisions pour risques et charges	504 961	288
TOTAL dotations d'exploitation :	5 570 065	662 714
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES CEDEES	5 221	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	338 735	386 348
CHARGES D'EXPLOITATION	21 949 617	16 045 165
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(4 406 568)	(441 867)

Compte de résultat (deuxième partie en euros)

RUBRIQUES	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3	3
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	1 136	6 797
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 138	6 800
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 095 575	-
Intérêts et charges assimilées	178 282	172 226
Différences négatives de change	48 926	17 398
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	6 322 783	189 623
RÉSULTAT FINANCIER	(6 321 644)	(182 823)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(10 728 212)	(624 690)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	320 315
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	278 457
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	598 772
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	287 309
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	287 309
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	311 463
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	(258 547)	(245 121)
TOTAL DES PRODUITS	17 544 188	16 208 871
TOTAL DES CHARGES	28 013 853	16 276 977
BÉNÉFICE OU PERTE	(10 469 665)	(68 106)

A N N E X E
aux Comptes Sociaux
Exercice 2025

1.	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7
2.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	9
3.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
3.1	REFERENTIEL	10
3.2	CONTINUTE D'EXPLOITATION	10
3.3	CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE	11
3.4	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11
3.5	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12
3.6	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13
3.7	STOCKS	13
3.8	CREANCES CLIENTS	14
3.9	AUTRES CREANCES	14
3.10	CAPITAUX PROPRES	14
3.11	EMPRUNTS	14
3.12	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15
3.13	OPERATIONS EN DEVISE ET ECARTS DE CONVERSION	15
3.14	CHIFFRE D'AFFAIRES	16
	NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	17
4.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17
5.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18
6.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19
7.	STOCKS ET EN-COURS	20
8.	CREANCES CLIENTS	21
9.	ÉCHEANCE DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	21
10.	CAPITAUX PROPRES	22
11.	PROVISIONS	23
12.	TABLEAU DES DEPRECIATIONS	24
13.	ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	24
14.	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	25
15.	CHARGES A PAYER	25
16.	PRODUITS A RECEVOIR	26
17.	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	27
18.	IMPOT SOCIETES ET DEFICITS FISCAUX	28
19.	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITE	28
20.	RESULTAT FINANCIER	29
21.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	29
22.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	29
23.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	29
24.	AUTRES ENGAGEMENTS	30
25.	VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN	31

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2025, dont le total du bilan est de 10.993.407 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 10.469.665 euros arrêté par le conseil d'administration du 25 juin 2026. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'ensemble des informations présentées ci-après sont en euros ou milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

1. Faits significatifs de l'exercice

Augmentation du chiffre d'affaires

En 2025, Egide SA affiche une progression solide de son activité portant son chiffre d'affaires de 15.1 M€ en 2024 à 16.8 M€ en 2025. Cette croissance est tirée principalement par la forte dynamique de l'Imagerie Thermique, représentant l'essentiel de la croissance annuelle de l'entité. Cette évolution illustre la montée en gamme du mix produits (Imagerie Thermique et Optronique) en France. La croissance de l'activité 2025 d'Egide SA témoigne ainsi d'une orientation claire vers les lignes à forte valeur technologique (Défense, Optronique), en parfaite continuité avec la stratégie déployée au niveau du Groupe.

Impact des filiales américaines sur le résultat 2025

Malgré la hausse de son chiffre d'affaires, le résultat net d'Egide SA au titre de l'exercice 2025 correspond à une perte de 10.469.665 euros. Ce résultat net est notamment impacté par la comptabilisation sur 2025 – compte tenu des pertes enregistrées par les filiales américaines d'Egide SA en 2024 et 2025 - d'une dotation pour dépréciation des titres financiers détenus par la Société sur sa filiale Egide USA Inc à hauteur de 5.609.454 Euros et de la dépréciation des comptes courants et créances commerciales détenus sur ces filiales à hauteur de 4.404.864 Euros. Sans ces écritures exceptionnelles, le résultat d'exploitation de la Société au titre de l'exercice 2025 se serait élevé à -1.704 Euros et son résultat net à -455.347 Euros.

Nomination d'Ignace DUPON en tant que Directeur Général

M. David HIEN a quitté le Groupe Egide et ses fonctions de Directeur Général le 31 juillet 2025. Le Conseil d'Administration, réuni le 1er juillet 2025 sous la présidence de M. Philippe BENSUSSAN, a annoncé la nomination de M. Ignace DUPON à la direction générale du Groupe, effective à compter du 1er août 2025.

Cette nomination s'inscrit dans une logique de continuité opérationnelle et stratégique, Ignace DUPON ayant occupé des postes clés au sein du Groupe depuis plus de dix ans, notamment en tant que dirigeant des filiales américaines EGIDE USA depuis 2023 et Santier depuis 2024.

Changement des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, PwC, n'a pas été renouvelé pour l'exercice 2025. Le Conseil d'Administration remercie PwC pour son accompagnement et la qualité de son travail au cours des exercices précédents.

Modifications statutaires

Lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2025, plusieurs articles des statuts de la Société ont été modifiés (articles 11, 14, 15, 16, 17 et 19). Ces modifications visent à adapter les statuts aux évolutions récentes de la gouvernance du Groupe et à renforcer la clarté de certaines dispositions relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration et à la direction générale. Pour plus de précisions sur la nature de ces modifications, il convient de se référer au procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2025.

2. Événements postérieurs à la clôture

Regroupement des opérations américaines sur le site d'Egide USA (Cambridge, MD) et fermeture programmée du site de Santier (San Diego, CA)

Le 20 mars 2026, le Groupe a annoncé le regroupement de ses opérations industrielles américaines sur son site de Cambridge (Maryland, USA), accompagné de la fermeture programmée du site de Santier (San Diego, Californie) et du transfert progressif des activités correspondantes.

Cette décision s'inscrit dans la stratégie de simplification de l'organisation industrielle du Groupe en Amérique du Nord et vise à renforcer sa compétitivité ainsi que sa performance opérationnelle.

A la date d'arrêté des comptes 2025 d'Egide SA, ce projet de regroupement industriel était en cours de réalisation. La transition est conduite de manière progressive, en coordination avec les clients concernés, afin d'assurer la continuité de service. La production sur le site de San Diego a pris fin et a été arrêtée à fin avril 2026. La fermeture effective du site, comprenant les opérations de nettoyage et de finalisation, interviendra au cours de l'été 2026.

Situation géopolitique au Moyen-Orient

L'évolution de la situation géopolitique au Moyen-Orient constitue un facteur d'attention pour le Groupe, compte tenu de ses effets potentiels sur l'environnement économique, les conditions de marché et, plus généralement, l'activité de certaines zones ou certains clients exposés.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 *Référentiel*

Les comptes sociaux d'Egide SA ont été établis selon les règles comptables françaises, en conformité avec les dispositions du Code de commerce (décret comptable du 29 novembre 1983) et conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 tel qu'amendé notamment par le règlement ANC n°2022-06. Les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€) ou euros (€).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables appliqués sont présentés ci-après.

3.2 *Continuité d'exploitation*

En 2025, Egide a poursuivi son recentrage sur ses marchés stratégiques, en particulier la Défense et l'Aérospatiale, ainsi que sur les applications à forte intensité technologique, dont l'imagerie thermique constitue un moteur structurant de développement.

Dans un environnement marqué par des tensions géopolitiques persistantes et par le renforcement des politiques de souveraineté en Europe, la dynamique des marchés de la Défense constitue un facteur de soutien à l'activité d'Egide.

Egide entend s'appuyer sur la diversification de son portefeuille clients et produits, ainsi que sur son positionnement sur les applications critiques pour soutenir son développement et renforcer progressivement la résilience de son modèle d'affaires.

Egide poursuit en parallèle l'évolution de son organisation commerciale, en renforçant la gestion des comptes clés et de ses actions de développement commercial, afin d'améliorer la captation de nouvelles opportunités de croissance sur ses marchés prioritaires.

Enfin, la rationalisation du dispositif industriel en Amérique du Nord, avec la fermeture du site de Santier et le regroupement de ses opérations sur le site d'Egide USA à Cambridge, vise à contribuer à la concentration des ressources, au renforcement de la cohérence industrielle du Groupe et à l'amélioration progressive de sa performance opérationnelle et financière. Ce transfert se fait de manière progressive, Santier poursuivant l'exécution de toutes les commandes en cours et les nouvelles commandes étant traitées par Egide USA, la fermeture effective du site de Santier à San Diego devant en principe intervenir au cours du second semestre, une fois les livraisons finales assurées. Durant cette période de réorganisation, les activités américaines du Groupe bénéficient du soutien financier d'Egide SA.

3.3 Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022 06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général (PCG) et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et les charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet évènement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui, avant l'application du nouveau règlement, étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. La modification de la définition du résultat exceptionnel n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2025. En 2024, le résultat exceptionnel publié correspondait à un profit de 311 463 Euros et était principalement constitué de subvention d'investissement et de reprise de provision pour risques aux Prud'hommes.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. La suppression de la technique des transferts de charges n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes des exercices 2024 et 2025.

3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont directement enregistrés en charges de l'exercice, conformément au règlement ANC 2022-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation prévue. Les taux d'amortissements linéaires pratiqués sont les suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

Une dépréciation complémentaire (perte de valeur) est comptabilisée dès lors qu'il a été identifié une baisse significative des avantages économiques futurs initialement prévus. A la clôture de l'exercice, les immobilisations incorporelles sont présentées au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont directement enregistrés en charges de l'exercice, conformément au règlement ANC 2022-06.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur leur durée d'utilisation prévue.

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société.

Quand - au sein d'une immobilisation corporelle - des composants significatifs sont identifiés avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'équipement remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours « céramique » dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les taux d'amortissements linéaires pratiqués sont les suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

Une dépréciation complémentaire (perte de valeur) est comptabilisée dès lors qu'il a été identifié une baisse significative des avantages économiques futurs initialement prévus. A la clôture de l'exercice, les immobilisations corporelles sont présentées au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

3.6 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont directement enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement ANC n°2014-03.

À la clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée en tenant compte des éléments disponibles à la date d'établissement des comptes, notamment la quote-part de situation nette à la date de clôture des sociétés détenues, les perspectives de rentabilité, les perspectives de réalisation, les flux de trésorerie prévisionnels lorsque ceux-ci peuvent être estimés de manière suffisamment fiable, ainsi que les informations économiques et opérationnelles propres aux entités concernées.

Au 31 décembre 2025, la société a révisé les modalités d'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation EGIDE USA LLC, relatifs au sous-groupe américain, pour retenir la quote-part de situation nette de cette société à la clôture, au lieu d'une évaluation fondée sur les flux prévisionnels de trésorerie. Ce changement est motivé par la situation financière des entités américaines fin 2025 rendant incertain l'établissement de prévisions financières fiables.

Cette évolution des modalités d'estimation de la valeur d'utilité constitue un changement d'estimation comptable, qui a conduit à comptabiliser, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, une dotation complémentaire aux dépréciations des titres EGIDE USA LLC de 5 609 K€. La valeur nette comptable des titres EGIDE USA LLC ressort ainsi à 391 K€ au 31 décembre 2025.

3.7 Stocks

Les stocks sont valorisés de la manière suivante :

- Les matières premières approvisionnements et marchandises correspondent à leur coût historique d'acquisition, augmenté des frais accessoires d'achat.
- Les stocks en cours, de produits finis et de semi-finis sont évalués au coût historique selon la méthode du coût réel de production de chacun des lots en stock. Ce coût comprend :
 - les coûts d'acquisition des matières premières et des composants,
 - la main d'œuvre directe (heures réelles pointées pour un lot valorisé au taux horaire chargé de l'atelier correspondant),
 - les coûts de sous-traitance réels,
 - les frais généraux (qui couvrent les coûts indirects de production) calculés sur la base d'un pourcentage appliqué au coût direct de production.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente.

Ces dépréciations sont calculées, sur la base du stock non réservé pour des commandes clients, de la manière suivante :

- 35% pour le stock de moins de 12 mois
- 75% pour le stock de 13 à 24 mois
- 100% pour le stock de plus de 24 mois.

En complément, des provisions pour dépréciation de stock sont constituées lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits.

3.8 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non-recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

En ce qui concerne l'affacturage, le compte Client est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative. La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

3.9 Autres créances

Les autres créances, enregistrées à leur valeur nominale, sont essentiellement composées des comptes courants avec les filiales d'Egide SA. Elles représentent des avances de fonds versées par Egide SA et utilisés pour financer temporairement les besoins de trésorerie de la filiale concernée.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsqu'un risque de non-recouvrement est identifié, en particulier s'agissant de comptes courants des filiales dont les titres de participation associés sont eux-mêmes dépréciés.

3.10 Capitaux propres

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

3.11 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice.

3.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et pour charges sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

La Société comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et pouvant être estimée de façon fiable.

Elles comprennent notamment :

- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail
- les provisions pour charges qui sont des provisions pour couvrir les litiges prudhommaux

Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément aux nouvelles recommandations comptables depuis 2021. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement.

Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

Provisions pour charges

Des provisions pour litiges prudhommaux sont comptabilisées si nécessaire. Le montant de la provision correspond à l'évaluation par la société du risque probable par rapport aux demandes faites par les salariés auprès des prudhommes. Ce montant reste en provision jusqu'au dénouement du contentieux et au paiement des éventuels montants décidés par un Conseil des Prud'hommes ou une Cour d'appel.

3.13 Operations en devise et écarts de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euro au cours de fin de période. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations.

3.14 Chiffre d'affaires

Les revenus générés par la Société proviennent essentiellement de la vente de boîtiers hermétiques et accessoirement de frais d'outillage s'y rapportant facturés sous forme de services.

Ces biens (les boîtiers) sont vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables. Le chiffre d'affaires généré résulte de conditions contractuelles fixées en amont de la fabrication de ces produits (montant, délai, etc...)

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine (incoterm EXW). Le chiffre d'affaires est reconnu et facturé lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine, donc rattaché à l'exercice comptable 2025.

Notes complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

4. Immobilisations incorporelles

4.1. Concessions, brevets, licences et fonds commercial

La variation des immobilisations incorporelles sur l'exercice 2025 s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions apports	Diminutions par cessions ou mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
dont Concessions, brevets, licences	421 183	69 826	179 428	311 581
dont Fonds de commerce	152 449			152 449
TOTAL immobilisations incorporelles :	573 633	69 826	179 428	464 030

L'augmentation des immobilisations incorporelles de 69 826 euros comptabilisée sur l'exercice 2025 concerne la mise en service d'un logiciel comptabilisé en encours au 31/12/2024.

La variation des amortissements des immobilisations incorporelles sur l'exercice 2025 s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Dépréciations exceptionnelles	Montant fin exercice
AMORTSSEMENT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
dont Concessions, brevets, licences	416 515	71 379	179 428		308 466
dont Fonds de commerce	152 449				152 449
TOTAL Amortissement des Immobilisations incorporelles :	568 964	71 379	179 428		460 914

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels.

Le fonds de commerce comptabilisé résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique de type MCM » qui y était développée. Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.

5. Immobilisations corporelles

La société a procédé au cours de l'exercice à une revue approfondie de sa liste d'immobilisations, dans une démarche de fiabilisation et de mise à jour de ses états financiers. Cette opération s'inscrit dans une volonté de renforcer la qualité de l'information comptable et de se conformer aux exigences réglementaires applicables aux annexes fiscales.

Cette revue a consisté à analyser l'ensemble des immobilisations inscrites à l'actif du bilan afin d'identifier les biens devenus obsolètes, hors d'usage ou ne faisant plus partie du patrimoine de l'entreprise. Les actifs concernés ont été sortis des comptes, après vérification et justification, permettant ainsi d'ajuster la valeur nette comptable des immobilisations, sans impact sur le résultat net 2025, les biens concernés étant totalement amortis.

La variation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2025 s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions apports	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	19 901			19 901
Installations techniques et outillage industriel	9 268 078	131 550	1 146 434	8 253 193
Installations générales, agencements et divers	943 898	2 809	4 207	942 500
Matériel de transport	14 746			14 746
Matériel de bureau, informatique et mobilier	519 352	4 134	235 550	287 935
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	433 220	9 615	75 786	367 049
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	11 199 195	148 108	1 461 977	9 885 325

Les « installations techniques et outillages industriels » acquis en 2025 pour une valeur de 131 550 euros concernent essentiellement du matériel et équipement industriels pour l'usine de Bollène.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles sur 2025 s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Dépréciations exceptionnelles	Montant fin exercice
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations générales	7 306	2 048			9 354
Installations techn. et outillage industriel	8 801 873	154 631	1 141 214		7 815 290
Inst. générales, agencements et divers	754 940	63 300	4 207		814 033
Matériel de transport	14 746				14 746
Mat. de bureau, informatique et mobil.	494 021	21 554	235 550		280 025
Emballages récupérables et divers					
TOTAL Amortissement des immobilisations corporelles :	10 072 887	241 533	1 380 971		8 933 448

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 241 533 euros au titre de l'exercice 2025.

Les reprises d'amortissement comptabilisée en 2025 pour un montant total de 1 380 971 Euros correspondent aux amortissements des immobilisations sorties des comptes en 2025 suite au travail de mise à jour du fichier des immobilisations réalisé sur l'année.

6. Immobilisations financières

Rubriques (euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions apports	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	82 984 842			82 984 842
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	447 735	9 595	21 915	435 415
TOTAL immobilisations financières :	83 432 577	9 595	21 915	83 420 257

Le poste « Autres participations » correspond à la valeur d'acquisition des titres détenus par Egide SA à hauteur de 100% du capital de la société EGIDE USA LLC.

Les « Autres immobilisations financières » concernent pour l'essentiel le dépôt de garantie versé au titre de la location du site de Bollène.

7. Stocks et en-cours

La variation des stocks et encours sur 2025 s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2024	Variation	Valeur brute au 31/12/2025
Mat.prem. & approv.	3 078 421	321 199	3 399 620
Encours	792 608	242 176	1 034 784
Produits finis	1 331 240	108 884	1 440 124
Marchandises	3 489	1 319	4 808
Total	5 205 758	673 578	5 879 336

Rubriques (euros)	Dépréciation au 31/12/2024	Variation	Dépréciation au 31/12/2025
Mat.prem. & approv.	1 144 362	212 597	1 356 959
Encours	0	0	0
Produits finis	622 170	19 516	641 686
Marchandises	3 489	1	3 490
Total	1 770 021	232 114	2 002 135

Rubriques (euros)	VNC au 31/12/2024	Variation	VNC au 31/12/2025
Mat.prem. & approv.	1 934 059	108 602	2 042 661
Encours	792 608	242 176	1 034 784
Produits finis	709 070	89 368	798 438
Marchandises	0	1 318	1 318
Total	3 435 737	441 464	3 877 201

Le détail des dotations et reprises de provisions sur stock comptabilisées au titre de l'exercice 2025 est présenté au chapitre 12 de cette annexe.

8. Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	31/12/2025	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	1 550 193	1 166 885
Provision	509 186	32 436
Valeur nette comptable	1 041 007	1 134 449

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Les créances clients cédées à l'affacturage mais non encore réglées s'élèvent à 2 361 K€ au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les provisions sur créances clients s'élèvent à 509 186 euros et portent :

- à hauteur de 476 750 Euros sur la dépréciation des créances commerciales détenues envers les filiales Egide USA et Santier après compensation des dettes commerciales vis-à-vis de ces 2 sociétés
- à hauteur de 32 436 Euros sur la dépréciation de créances clients tiers

Le détail des dotations et reprises de provisions sur créances clients comptabilisées au titre de l'exercice 2025 est présenté au chapitre 12 de cette annexe.

9. Échéance des créances à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	435 415		435 415
TOTAL de l'actif immobilisé :	435 415		435 415
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	32 436		32 436
Autres créances clients	1 517 757	1 517 757	
Personnel et comptes rattachés	37 412	37 412	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 172	2 172	
État - Impôts sur les bénéfices	258 547	258 547	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	246 257	246 257	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 260	2 260	
État - Divers			
Groupe et associés	3 928 114	3 928 114	
Débiteurs divers	850 179	850 179	
TOTAL de l'actif circulant :	6 875 133	6 842 697	32 436
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	257 718	257 718	
TOTAL GÉNÉRAL	7 568 266	7 100 415	467 851

Les créances Groupe et associés correspondent aux montants des comptes courants d'EGIDE USA et de Santier au 31/12/2025.

10. Capitaux propres

Le capital social s'élève à 9 811 589 euros. Il est composé de 19 623 178 actions au nominal de 0,50€.

RUBRIQUES	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 9 807 978	9 811 589	9 800 370
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	798 821	798 074
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	355 876	355 876
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	5 311 006	5 311 006
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 470 520	-3 402 414
Résultat de l'exercice	-10 469 665	-68 106
TOTAL situation nette :	2 337 107	12 794 806
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	395 173	459 857
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 732 280	13 254 663

Le capital social et la prime d'émission ont augmenté en 2025 suivant l'exercice des Bons de Souscription d'Actions (BSA) émis lors de la dernière augmentation de capital de novembre 2024.

Depuis le 13 novembre 2024 il a été émis 3 341 375 BSA qui pourront être exercés jusqu'au 13 mai 2026 inclus. L'exercice de 2 BSA donnera le droit de souscrire à 1 action ordinaire de la Société au prix de 0,65 € par action, soit une valeur nominale de 0,50 € et une prime d'émission de 0,15 € par action additionnelle.

Au 31 décembre 2025, 44 878 BSA ont été exercés pour un montant de 14 585,35 € donnant droit à 22 439 actions. A cette date, le nombre de BSA restants ouverts à exercice s'élève à 3 296 497.

11. Provisions

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	474 970	19 984	243	494 711
Provisions pour perte de change	-	486 121		486 121
Provisions pour restructuration	-	-		-
Provisions pour charges (litiges prudhommaux)	65 952	433 500		499 452
Total	540 922	939 605	243	1 480 284

Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément aux nouvelles recommandations comptables depuis 2021. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement.

Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

Les principales hypothèses de calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite qui ont été retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 63 et 65 ans, en fonction du statut non-cadre ou cadre,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'INSEE 2000-2002 (TH00-02 et TF 00-02),
- Les taux de rotation retenus sont : 6,60% constant pour les Cadres et 3,50% constant pour les Employés
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 4.11% en 2025 contre 3,42 % contre en 2024 (taux Markit Iboxx corporate AA 10+).

Provision pour charges : La provision pour charges est destinée à couvrir les risques estimés dans le cadre de litiges prud'hommaux.

Provision pour perte de change : La provision pour perte de change est destinée à couvrir les pertes de changes latentes résultant de la réévaluation des dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euro au cours du 31/12/2025.

12. Tableau des dépréciations

Rubriques (euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	152 449	0	0	152 449
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	76 984 842	5 609 454	0	82 594 296
Stocks et encours	1 770 021	347 328	115 214	2 002 135
Créances Clients	32 436	476 750	0	509 186
Comptes Courants		3 928 114		3 928 114
Total	78 939 748	10 361 646	115 214	89 186 180

La dotation de 5 609 454 euros comptabilisée au 31/12/2025 sur les immobilisations financières concerne les titres détenus par Egide SA sur sa filiale Egide USA LLC. Au 31/12/2025 les titres détenus sur Egide USA LLC d'une valeur comptable de 82 984 842 Euros sont ainsi dépréciés à hauteur de 82 594 296 Euros, par référence à la quote-part de situation nette de cette société, conséquence de la dégradation de la situation financière des sociétés Santier Inc et Egide USA Inc à cette date.

La dotation sur les créances clients de 476 K€ comptabilisée en 2025 porte sur les créances commerciales d'Egide SA envers ses filiales Egide USA et Santier, après compensation des dettes commerciales vis-à-vis de ces 2 sociétés.

Les dépréciations comptabilisées au titre des créances rattachées aux participations et comptes courants intra-groupe ont également été appréciées au regard de la situation financière des entités concernées et ont fait l'objet d'une dépréciation de 3 928 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

13. Echéances des Dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	212 568	212 568		
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1 103 192	280 959	478 715	343 518
Emprunts et dettes financières divers	323 013	136 000	187 013	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 152 065	3 152 065		
Personnel et comptes rattachés	650 681	650 681		
Sécurité sociale et autres organismes	631 075	631 075		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 719	1 719		
Autres impôts, taxes et assimilés	58 506	58 506		
Groupe et associés	476 984	476 984		
Autres dettes	95 272	95 272		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	6 705 075	5 695 829	665 728	343 518

La rubrique "Autres emprunts obligataires" correspond à l'emprunt obligataire VATEL. Il est représenté par 1 000 000 obligations d'une valeur nominale de 1€. Ces obligations sont émises sous forme de titre nominatif.

En 2025, Egide SA a obtenu deux prêts bancaires :

- Un prêt bancaire de 400 K Euros obtenu en décembre 2025 auprès de LCL et destiné au financement d'investissements productifs. Ce prêt bénéficie de la garantie partielle de Bpifrance.
- Un prêt « Innovation – Recherche & Développement – obtenu en décembre 2025 auprès de BPI France à hauteur de 400K€. Ce prêt est destiné au financement de l'acquisition d'un robot d'automatisation du procédé d'assemblage de boîtiers.

14. Charges constatées d'avance

Rubriques (euros)	31/12/2025	31/12/2024
Achat Matière Première	65 598	0
Loyers et charges locatives	27 505	54 531
Assurances	69 501	32 982
Redevances de logiciels	28 872	28 207
Honoraires	13 481	0
Divers (Maintenance,...)	52 762	53 654
Total	257 718	169 374

15. Charges à payer

Rubriques (euros)	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs - factures non parvenues	388 599	186 983
Clients - avoirs à établir	0	0
Personnel - indemnités de sécurité sociale	6 427	8 097
Personnel - dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	701 204	697 460
Personnel - dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	144 830	24 955
TVA sur avoirs à recevoir	98	127
Etat - Autres charges à payer	73 280	65 399
Notes de frais à payer	827	913
Commissions à payer	65 088	61 644
Intéressement à payer	30 000	0
Total	1 410 354	1 045 578

16. Produits à recevoir

Rubriques (euros)	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs - avoirs à recevoir	7 018	1 468
Clients factures à établir	284 408	254 241
Autres produits à recevoir	2 260	1 458
TVA sur factures non parvenues	59 809	27 606
Etat- produits à recevoir	112 255	372 000
Total	465 749	656 773

17. Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'exercice)	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (euros)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (euros)	Montant des cautions et avals donnés par la société (euros)	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
				Brute	Nette						
EGIDE USA LLC Wilmington, DW – Etats Unis	78 181 828 USD	(16 903) USD	100%	82 984 842	390 546	Néant	Néant	Néant	(77 694 716) USD	Néant	Création le 08/11/2000. Société détient Egide USA Inc. et Santier Inc.

A la clôture de l'exercice 2025, Egide SA détient directement à 100 % la société Egide USA LLC, société de droit américain (État du Delaware), créée le 8 novembre 2000. La société Egide USA LLC n'a pas d'activité industrielle et détient :

- 100 % des titres de la société Egide USA Inc., société de droit américain créée le 29 décembre 2000, qui exerce son activité dans l'état du Maryland,
- 100 % des titres de la société Santier Inc., société de droit américain créée le 28 février 2017, qui exerce son activité industrielle dans l'état de Californie.

Aucune de ces filiales n'est cotée en bourse.

Par ailleurs, au cours de l'exercice écoulé, Egide SA :

- n'a pris aucune participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou s'est assuré le contrôle d'une telle société en application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce ;
- n'a aliéné aucune participation en vue de régulariser des participations croisées en application des articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce.

18. Impôt sociétés et déficits fiscaux

18.1 Crédit d'impôt recherche

La société Egide SA a enregistré au compte de résultat de l'exercice 2025 un crédit d'impôt recherche de 258 547 euros. Le crédit d'impôt recherche enregistré au titre de l'exercice 2024 s'élevait à 245 121 Euros.

18.2 Déficits fiscaux reportables

Le résultat fiscal 2025 correspond à une perte de 10 426 670 Euros dont 5 609 454 Euros (dépréciation des tires) assujettis au régime des plus-values long terme. Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à 69 296 144 Euros.

Rubrique	Montant
Déficit reportable 2024	58 869 474
Résultat fiscal 2025	10 426 670
Déficit reportable 2025	69 296 144

19. Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2025 (hors Groupe) correspond majoritairement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

19.1 Ventilation du chiffre d'affaires par ligne de produits

Secteurs d'activité (euros)	31/12/2025	31/12/2024
Verre métal	6 079 448	4 507 619
Céramique	9 839 134	9 241 247
Activités annexes	576 711	1 032 918
Groupe	316 461	351 239
Total	16 811 754	15 133 023

19.2 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques (euros)	31/12/2025	31/12/2024
France	6 702 789	4 698 624
UE hors France	622 702	1 026 830
USA et Canada	588 860	718 061
Autres pays	8 580 942	8 338 269
Groupe (USA)	316 461	351 239
Total	16 811 754	15 133 023

20. Résultat financier

Rubriques (euros)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des emprunts	-80 065	-77 723
Résultat net des opérations en devises	-47 790	-10 597
Commission spéciale de financement - affacturage	-96 466	-92 993
Escomptes accordés	-1 751	-1 509
Dépréciation des titres de participations	-5 609 454	0
Autres charges	-486 118	0
Total	-6 321 644	-182 823

Les autres charges d'un montant de 486 118 euros correspondent à la provision comptabilisée au titre des écarts de conversion actif calculés au 31/12/2025.

21. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est nul en 2025 compte tenu de la nouvelle définition du résultat exceptionnel dans le cadre du changement de réglementation comptable, contre un profit de 311 463 euros en 2024 principalement constitué de subvention d'investissement et de reprise de provisions prud'hommes.

22. Rémunération des dirigeants

En 2025, la rémunération brute versée aux dirigeants se décompose comme suit :

- Pour la fonction de Directeur Général du 1^{er} janvier 2025 au 21 août 2025 : 173.025.74 €
- Pour la fonction de Directeur Général du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2025 : 113.233.89 €

23. Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires aux titres de l'exercice 2025 :

En Euros	RSM Paris
1) Honoraires afférents à la certification des comptes	105 000
2) Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	-
3) Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité	10 866
Total	115 866

24. Autres engagements

23.1. Engagements donnés

23.1.1. Engagements en faveur des sociétés liées

Néant

23.1.2. Engagements en faveur des établissements de crédit

La société a consenti à LCL un nantissement du fonds de commerce du site industriel de Bollène (Sactar) à hauteur de 60% d'un emprunt souscrit de 400 000 €.

23.1.3. Engagements de crédit-bail

Les engagements de crédit-bail concernent les postes suivants et se résument comme suit :

Matériel industriel (euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur des biens à la date de signature du contrat	1 960 891	1 755 552
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis :		
- au cours de l'exercice	317 389	311 446
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	717 171	370 351
Redevances payées (Hors taxe) :		
- au cours de l'exercice	328 294	327 512
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	1 096 832	468 586
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice (Hors taxe)	666 191	960 883
Prix d'achat résiduel (Hors taxe)	12 660	12 363

Les engagements de crédit-bail selon les échéances se résument comme suit :

Échéances	31/12/2025	31/12/2024
Moins d'1an	312 879	307 572
De 1 à 5 ans	353 312	653 311
Plus de 5 ans	-	-
Total	666 191	960 883

23.1.4. Engagements d'affacturage

L'entreprise cède ses créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage avec BPCE Factor. L'encours hors-bilan est de 2.361 K€ au 31 décembre 2025.

En cas de non-paiement d'une créance, l'entreprise serait appelée à rembourser l'avance reçue.

23.2. Engagements reçus

La société bénéficie de la garantie Bpifrance (fonds Innovation Standard) à hauteur de 40% de l'encours du crédit souscrit auprès du LCL.

L'encours garanti au 31 décembre 2025 s'élève à **400 000 € × 40% soit 160 000 €**.

23.3. Engagements réciproques

Egide SA avait souscrit une police d'assurance-crédit dont les factors étaient désignés comme bénéficiaires. Ce service est maintenant intégré dans la prestation du factor qui a donc souscrit une police globale.

25. Ventilation de l'effectif moyen

	2025	2024
Cadres et assimilés	33	30
Agents de maîtrise et techniciens	16	22
Employés	2	3
Ouvriers	81	90
Effectif moyen	132	145

L'effectif moyen est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chacun des trimestres de l'exercice comptable. Il s'agit de l'ensemble des personnes titulaires d'un contrat de travail, rémunérées directement par l'entreprise.